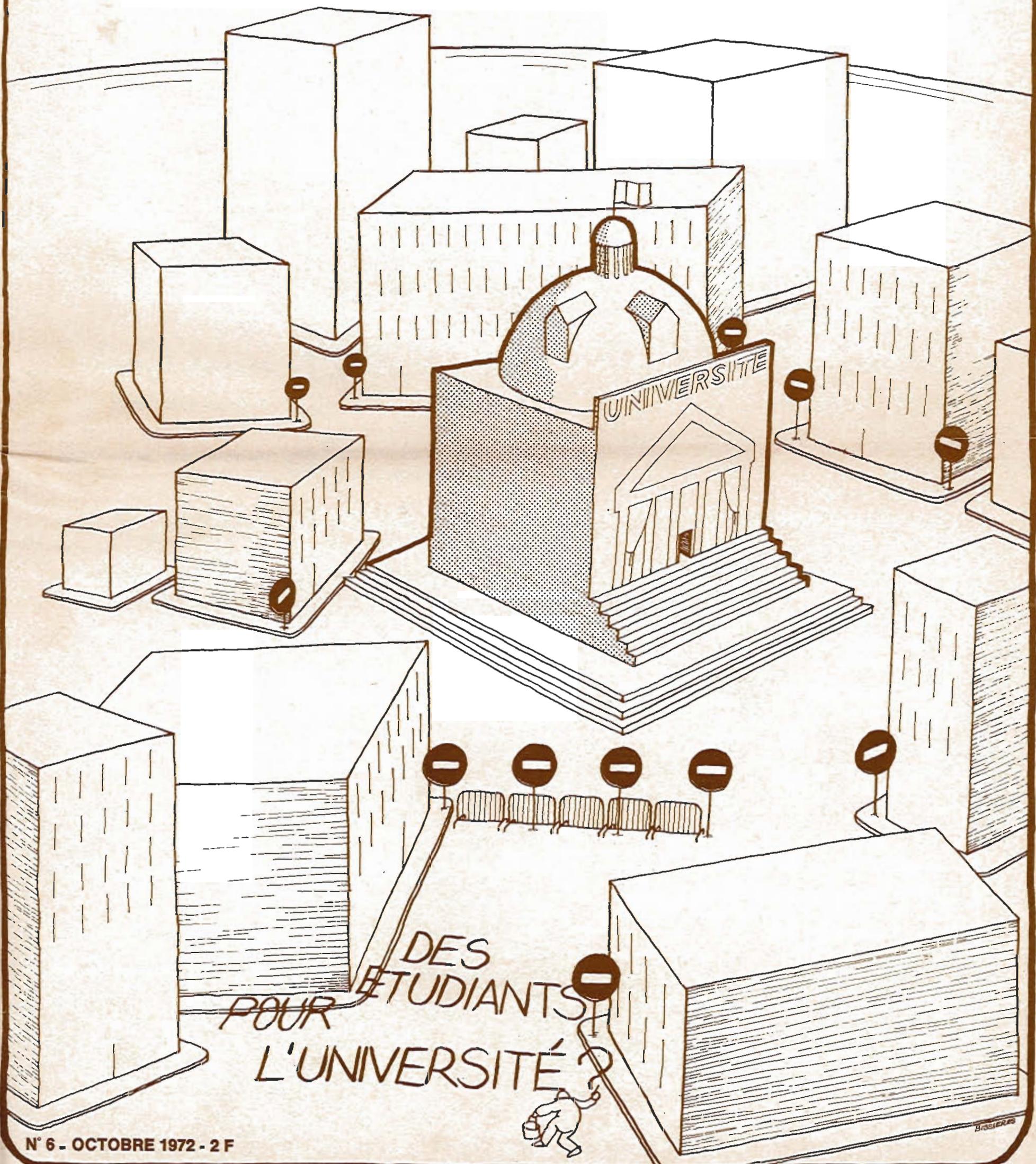


étudiants de france

Mensuel de l'Union Nationale des Etudiants de France



U₂

à la rentrée
des nouveautés

DE LA 1^{ère} U.V. A LA THÈSE D'UNIVERSITÉ
L'ÉTUDIANT AVISÉ A UN **U**

LANGUES ÉTRANGÈRES

NOUVEAU GUIDE DE LA VERSION ANGLAISE

par Claude BRUNETEAU et Jean-Mathieu LUCCIONI U2 n° 190,

LE ROMAN AMÉRICAIN 1865-1917

par Bernard POLI U2 n° 208,

LE MOYEN ÂGE ESPAGNOL

par Lucien CLARE et Jean-Claude CHEVALIER U2 n° 212,

INTRODUCTION A L'ÉTUDE CRITIQUE Textes espagnols U2 n° 205,

par Simone SAILLARD, Edmond CROS, André LABERTIT, Charles MARCILLY

HISTOIRE - GÉOGRAPHIE

LES VOIES ROMAINES

par Raymond CHEVALLIER

LE XVI^e SIÈCLE

par Bartholomé BENNASSAR et Jean JACQUART

GUERRE ET PAIX DE MACHIAVEL A HOBBS

par Georges LIVET U2 n° 189

LA SAINTE ALLIANCE

par Guillaume de BERTIER de SAUVIGNY U2 n° 206,

L'URBANISME EN GRANDE-BRETAGNE

par Claude CHALINE U2 n° 207

DROIT - ÉCONOMIE

DROIT DU TRAVAIL

par Pierre OLLIER

L'ADOPTION

par Marie-Pierre MARMIER

LE SYSTÈME MONÉTAIRE INTERNATIONAL. Aspects juridiques

par Dominique CARREAU

THÉORIE DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

par Robert M. SOLOW

PHILOSOPHIE

HISTOIRE DE LA PSYCHIATRIE

par L. G. ALEXANDER et S. T. SELESNICK

ÉLÉMENTS D'ÉPISTÉMOLOGIE

par Carl G. HEMPEL

SCIENCES

BERKELEY : COURS DE PHYSIQUE

par Franck S. CRAWFORD

Tome 3 : Ondes

CHIMIE EXPÉRIMENTALE Chimie minérale

par Marcel CHATELET et Roger GUIHAUMÉ

COURS DE PROGRAMMATION EN LANGAGE PL-1

par Jean-Michel CAGNAT et Françoise VEILLON

Tome 2 : Traitement des fichiers

Tome 3 : Concepts avancés

GÉOMÉTRIE DIFFÉRENTIELLE

par Marcel BERGER et Bernard GOSTIAUX,

catalogue complet en librairie

**armand
colin**

sommaire

- O. MAYER 3** Editorial.
- N. CHAMBON
A. NICOLAS 4** Dossier :
Aide sociale et œuvres.
- G. WASSERMAN 7** Quel avenir ?
- J. KEMMLER
D. LEFEUVRE 8** Mutuelle :
le point de la situation.
Budget 73.
- D. LEFEUVRE 9** Nouvelle cogestion :
une nouvelle arme.
- P. NOUAILLÈS
J. HUSS
P. BELLON 10** Une même inquiétude.
- 12** 24 pages et 2 francs :
être plus forts.
- G. WASSERMAN 13** Un projet pour la formation
des maîtres.
- A. GREINER 14** 1971-72 : bilan.
- M. COLOMBARD 16** Dossier : service national.
- 18** 50 universités en lutte.
- A. OUZOULIAS 19** Sur la lancée
du 15 octobre.
- A. OUZOULIAS 20** Un événement.
Étudiants étrangers
en France.
- A. OUZOULIAS 21** 3 semaines en Avignon.
- P. NOUAILLÈS 22** J.O. : exploits... et échecs.
- A.-G. NANCY
P. BISSIÈRES 24** Jeu de foie.

Directeur : Olivier MAYER
 Rédacteur en chef : Pascal SOFER
 Maquette : Philippe BISSIÈRES, Camille SCALABRE
 Illustration : P. BISSIÈRES, J.P. LACROUX, Camille SCALABRE
 Rédaction et siège social : 11, rue du Caire, Paris-2^e
 C.C.P. : Pascal SOFER, La Source 33.040.62
 Imprimerie S.G.P., 5, rue du Faubourg-Poissonnière, PARIS (9^e)

éditorial

IL Y A MOINS D'ETUDIANTS CETTE ANNEE. La presse s'empare de cette nouvelle. On cherche à expliquer : « la vague démographique serait passée ». Mais comment expliquer qu'il y a eu plus de bacheliers cette année que les autres.

« Il y aurait trop d'étudiants. » Mais la France manque de cadres, d'ingénieurs, de médecins, d'enseignants, de techniciens supérieurs, d'animateurs culturels, de chercheurs, etc. Non, ce n'est pas là qu'est la réponse.

Les étudiants le savent bien : c'est qu'il est de plus en plus difficile d'être étudiant.

Il est de plus en plus difficile de vivre quand les prix montent. Il faut : se loger, se nourrir, se vêtir, payer ses droits d'inscription et les transports, ses livres, ses poly et le matériel universitaire, mais aussi aller au ciné, sortir se distraire. Les prix augmentent, mais le montant de la bourse ne suit pas, et sont de moins en moins nombreux ceux qui en bénéficient.

Alors, il est difficile d'étudier, de plus en plus difficile, quand il faut trouver un travail salarié, n'importe quel travail, même s'il ne laisse que peu de temps pour les études. Surtout quand on sait dans quelles conditions les universités peuvent accueillir les étudiants TD, TP. Amphis surchargés, des cours du soir qui n'existent pas, des bibliothèques insuffisantes, des enseignants qui manquent, le chauffage ou l'électricité rationnés, des locaux souvent exigus, parfois insalubres. Et cette année le budget de l'enseignement supérieur est le seul qui va diminuer.

Aussi, quand il est si difficile de vivre et d'étudier, comment s'étonner de ce que certains abandonnent, refusent de consentir à de tels sacrifices.

D'AUTANT QUE L'AVENIR N'EST MEME PAS ASSURE. LES DEBOUCHES MANQUENT, LES ETUDIANTS SE POSENT AVEC DE PLUS EN PLUS D'ANGOISSE LA QUESTION DE LEUR VIE FUTURE.

M. Fontanet déclare qu'il plaint les étudiants. La France n'aime pas ses étudiants dit-il.

Ils « perdent leur temps à l'université. »

Vous avez beau jeu à nous plaindre, Monsieur le Ministre, quand vous appliquez une politique qui sacrifie délibérément nos intérêts et ceux de toute la jeunesse ! Vous refusez de répondre quand nous disons :

- Il faut rétablir les sursis militaires pour études.
- Il faut donner aux universités les moyens de fonctionner.
- Il faut accorder une allocation d'étude à tous ceux qui en ont besoin.
- Il faut ouvrir des filières d'enseignement nouvelles qui répondent aux besoins du pays permettant d'assurer un avenir aux étudiants. Il faut supprimer le numerus clausus en médecine, doubler les postes au CAPES et à l'AGREG, etc.

Puisque vous refusez de répondre, il n'y a plus qu'une solution pour les étudiants : agir, agir pour se faire entendre, pour le droit aux études, pour l'avenir assuré.

- Agir contre la hausse des prix de R.U., des loyers, des transports.
- Agir pour obtenir des crédits pour l'université, des postes d'enseignants, des locaux...
- Agir pour défendre, pied à pied, les intérêts des étudiants, pour améliorer leur situation sur chaque question comme pour obtenir les mesures d'ensemble qu'il est nécessaire de prendre pour faire face à la situation de crise de l'université dont les étudiants sont victimes.

L'action des étudiants a déjà commencé. Par l'action les étudiants ont déjà obtenu, maints succès en cette rentrée à Paris en médecine, à Nancy, à Villetaneuse, à Toulouse, à Orsay, à Lille, à Bordeaux...

Qu'elle se développe partout est une nécessité impérieuse et urgente.

Pour le droit aux études, pour l'avenir assuré, c'est ensemble qu'il faut agir, ce sont des droits que nous conquerront ensemble, unis.

L'UNEF le propose à tous les étudiants quelle que soit leur conviction, sans que personne ne leur demande ni de les abandonner, ni de les taire.

COMME DES MILLIERS DE TES CAMARADES, AVEC EUX POUR REUSSIR, POUR ETRE PLUS FORT, POUR TES DROITS, POUR TON AVENIR, SYNDIQUE-TOI, ADHERE à L'UNEF.

dossier Aide sociale et œuvres

LES FAITS

1971-1972 : 708.000 étudiants.

Nombre de bourses : en théorie 157.800, mais, en fait, seulement **125.000**.

Pourquoi cette différence entre chiffre théorique et chiffre réel ?

Le chiffre théorique correspond à la masse budgétaire destinée aux bourses (448 MF) **mais toutes les bourses prévues n'ont pas été attribuées**, tout simplement parce que les critères d'attribution des bourses sont à ce point restrictifs que seulement 125.000 étudiants ont pu y avoir droit.

Les critères d'attribution : sans entrer dans le détail, il suffira de donner un seul exemple : un enfant unique d'instituteur n'aura pas droit à une bourse d'enseignement supérieur !

L'EVOLUTION DU NOMBRE DE BOURSIERS

En 1964-65, 24,7 % des étudiants étaient boursiers.

En 1971-72, 16 % des étudiants étaient boursiers. Ces quelques faits donnent déjà une idée de la situation. Pour couronner le tout, passons **maintenant au pouvoir d'achat des bourses**.

En 1966-67, une bourse moyenne (quatrième échelon) équivalait à 1.360 heures de S.M.I.C.

En 1971-72, la bourse de quatrième échelon correspond à 771 heures de S.M.I.C.

Le gouvernement annonce tous les ans une réévaluation pour tenir compte de la hausse du coût de la vie. Par exemple, en 1971-72, le taux moyen des bourses était de 3.200 F par an environ. Cette année, les bourses vont être généreusement augmentées de 150 F. Cela compense **la moitié** de la hausse des prix de 1971.

Il est inutile de rappeler que la hausse des prix a connu ces derniers mois une accélération particulièrement galopante.

RESULTAT :

En 1971-72, il y avait déjà 50 % des étudiants salariés à plein temps ou à mi-temps pendant l'année sans compter les étudiants qui travaillent pendant leurs vacances.

Il est probable que ce chiffre de 50 % sera très largement dépassé cette année vu, notamment, la rapidité de la hausse des prix.

L'aide sociale aux étudiants est donc complètement inadaptée à la situation. Ce n'est pas, comme le prétend le ministre, pour avoir de l'argent de poche que des centaines de milliers d'étudiants sont obligés de travailler : c'est pour vivre tout en tentant de s'assurer un avenir.

La raison en est simple : il est évidemment impensable de vivre avec 3.200 F par an ; le complément dans le cas du boursier ne pourrait donc venir que des familles des étudiants. Mais, aujourd'hui, la grande majorité des étudiants est originaire de catégories sociales qui ne peuvent assurer ce « complément » encore moins entretenir entièrement leurs enfants pendant qu'ils font leurs études à l'Université. Et ces familles le peuvent de moins en moins, car, conséquence de la rapidité de la hausse des prix, le niveau de vie des salariés petits ou moyens, ainsi que de petits commerçants, a baissé.

La réalité, c'est que, pour l'ensemble des étudiants, la situation s'aggrave à la fois parce que beaucoup reçoivent de moins en moins d'aide de leurs parents, et parce que le pouvoir d'achat de l'ensemble de leurs ressources : bourses, aide des parents, travail salarié, diminue.

Alors on se salarie de plus en plus ; 90 % des étudiants salariés ne terminent jamais leurs études : la sélection sociale à l'université s'accroît, par ce seul fait, mais en plus les conditions d'études : la sélection sociale à l'université s'accroît, mens fonctionnent comme de scandaleux moyens d'élimination, des milliers d'entre nous, découragés, renoncent à faire des études supérieures.

SOLUTION PROPOSEE PAR LE MINISTRE :

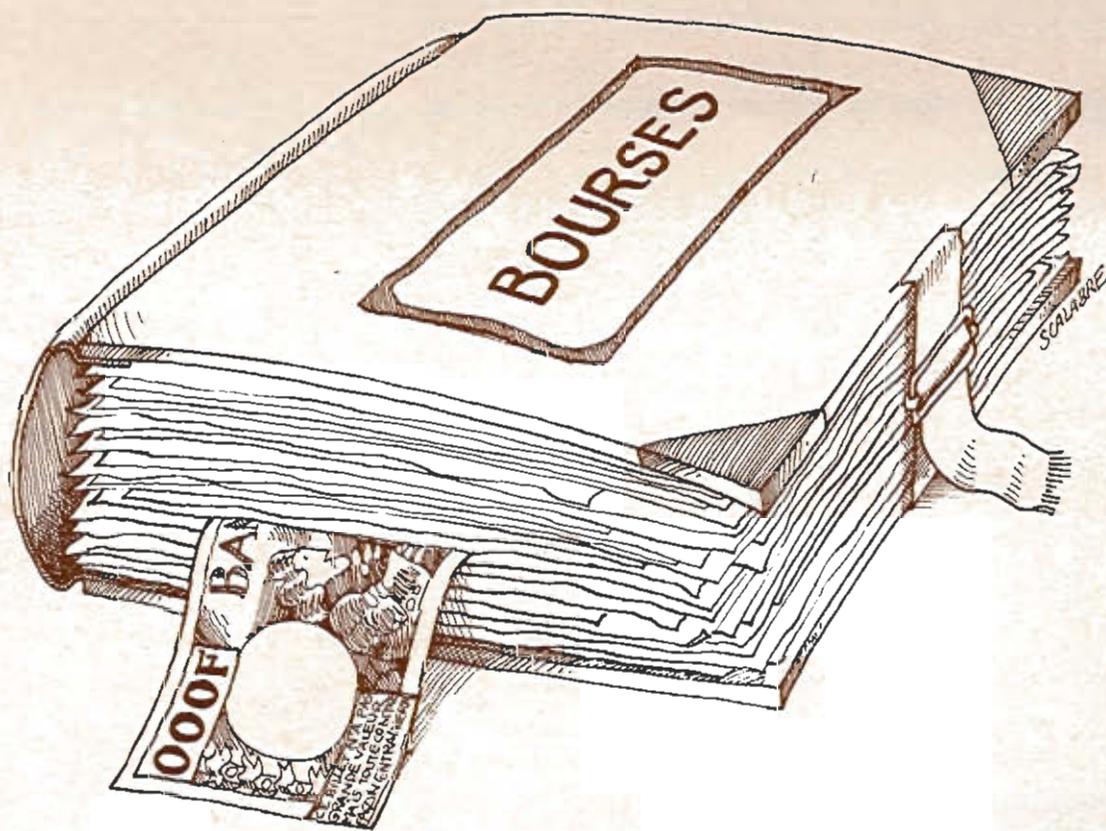
M. Fontanet estime que les bourses au taux actuel ne peuvent permettre à un étudiant de vivre, ce en quoi il a parfaitement raison. Il propose donc d'en augmenter le taux, mais en gardant la même masse budgétaire. **C'est-à-dire en diminuant le nombre !**

L'argument est simple : on reconnaît qu'il y a sélection sociale, mais on prétend que cette sélection sociale se limiterait à une petite minorité d'étudiants, alors qu'en fait c'est la grande majorité qu'elle touche. Il n'est pas question pour nous de se laisser enfermer dans le faux dilemme du genre : diminuer le nombre des bourses pour en augmenter le taux ou l'inverse.

LA SOLUTION DE L'UNEF :

Il est impossible de poursuivre des études dans des conditions convenables sans être étudiants à plein temps ; cela est la responsabilité de l'Etat. Il faut donc que l'Etat fournisse une aide non pas symbolique, mais réelle aux étudiants.

UNE ALLOCATION D'ETUDES : Accordée à tous les étudiants qui en ont besoin, sur critères sociaux dès le 1er cycle, sociaux universitaires en 2e cycle. Nous publions ci-après un résumé du projet de loi de l'U.N.E.F. sur l'allocation d'études.



L'allocation d'étude

un projet de loi de l'unef

L'idée de base de l'allocation d'étude est que l'Etat, responsable de l'avenir du pays, doit assurer la formation de tous les cadres (au sens large du terme) dont le pays a besoin. Donc assurer :

— un niveau de qualification suffisant à un nombre suffisant d'étudiants ;

— qu'aucune discrimination sociale de fait n'existe pour le recrutement des étudiants, c'est-à-dire que c'est à l'Etat de combler, par une aide appropriée, les disparités et désavantages matériel résultant de l'origine sociale des jeunes.

L'allocation d'étude doit parvenir à ce résultat : n'importe quel jeune doit pouvoir poursuivre des études supérieures sans être contraint de se salarier.

Dernière caractéristique : il s'agit d'assurer les besoins d'ensemble du pays en cadres. L'allocation d'étude ne doit donc pas être un présalaire qui supposerait pour l'étudiant un quelconque engagement de servir l'Etat après ses études.

CRITERE D'ATTRIBUTION

Ce système des bourses repose sur l'idée (fausse) que la plupart des familles peuvent assurer l'entretien de leurs enfants pendant leurs études supérieures. Seul un petit nombre de familles, auraient besoin d'une aide complémentaire. En réalité, la plupart des familles ne peuvent donner la moindre aide (ou seulement une aide très faible) à leurs enfants pour qu'ils accèdent à l'enseignement supérieur.

L'allocation d'études doit donc être une aide à l'étudiant lui-même et non à sa famille. Les critères à retenir pour l'allocation d'étude doivent donc être beaucoup plus larges que ceux utilisés pour les bourses, tout étudiant dont la famille ne peut (ou ne peut qu'en partie) subvenir aux besoins doit bénéficier de l'allocation d'étude. D'autre part, les critères d'attribution doivent varier suivant le niveau atteint au cours des études. De purement sociaux en premier cycle, ils doivent arriver à être purement universitaires (c'est-à-dire accordés automatiquement en cas de réussite aux examens) en troisième cycle, sans pour autant écarter du droit à l'allocation d'étude un étudiant qui a redoublé en deuxième cycle. Voici ce que propose le projet de loi de l'U.N.E.F.

Article 16. — Pour l'affectation d'allocation d'étude aux candidats..., seront pris en considération les critères suivants :

- a) les ressources et les charges des parents, ou pour les étudiants salariés, du conjoint du demandeur ;
- b) les ressources financières propres de l'étudiant, tous salaires exclus (ces cas sont très peu nombreux) ;
- c) l'éloignement du domicile des parents ou du conjoint du demandeur ;
- d) le niveau d'études des parents ;
- e) les problèmes familiaux éventuels. Ils feront l'objet d'une enquête par les assistantes sociales du CROUS.

Article 19. — L'allocation d'étude est affectée de plein droit, dans les limites prévues, articles 20, 21 et 22 :

- a) aux étudiants mariés dont le conjoint est aussi étudiant ;
- b) aux étudiants chargés de famille ;
- c) aux étudiants ayant exercé une activité professionnelle à plein temps pendant au moins un an ;
- d) attribution sur critères sociaux des premiers cycles... peuvent bénéficier d'une allocation d'étude dès leur première inscription dans l'enseignement supérieur et tant qu'ils satisfont aux exigences normales de la scolarité. Deuxième cycle : sur critères sociaux et universitaires, droit au redoublement.

Article 21. — Les élèves et étudiants des deuxièmes cycles peuvent bénéficier d'une allocation d'étude alors qu'ils ont terminé l'année universitaire précédente avec succès.

MONTANT

Le montant que nous proposons est calculé en fonction :

- d'enquêtes sur le budget moyen de l'étudiant ;
- des tarifs actuels des œuvres universitaires (notamment des restaurants U et cités U).

Article 2 du projet de loi : l'allocation d'étude se compose d'une allocation base et de suppléments éventuels.

L'allocation base pourrait comporter des taux différents (taux réduits en cas de ressources provenant normalement des parents, par exemple).

Son taux nécessaire maximum (normal) était évalué par mois, l'année dernière, à 600 F. En raison des hausses des prix et des tarifs des œuvres, c'est 700 F par mois que nous proposons en 1972.

Bien entendu, il s'agit de 700 F pendant douze mois, les étudiants étant obligés de vivre également pendant les vacances.

Article 11 du projet de loi : l'allocation est versée de mois en mois pendant douze mois, à partir de l'inscription dans l'établissement.

Elle est renouvelable tous les ans.

D'autre part, toute une série d'inégalités dans la situation matérielle des étudiants existent : logement plus onéreux, frais de transport très élevés du domicile à la faculté, charges de famille, etc.

C'est pour tenir compte de ces cas (qui sont très nombreux) que le projet de loi de l'U.N.E.F. prévoit l'attribution d'un certain nombre d'allocations supplémentaires.

Enfin, il est évident qu'il ne sert à rien de prévoir une allocation d'étude si celle-ci doit être annulée peu à peu par les hausses de prix (le triste exemple des bourses doit nous mettre en garde à ce sujet).

Ce projet de loi prévoit donc l'indexation du taux de l'allocation d'étude.

Article 5. — Les taux de l'allocation base sont relevés tous les ans en fonction de la hausse des prix prévue pour l'année à venir. Leur fixation fait l'objet d'une négociation annuelle entre le ministère et les représentants des étudiants.

PROBLEMES DIVERS

Le projet de l'allocation d'étude pose de nombreuses questions : son financement qui suppose une augmentation importante du budget de l'Education nationale.

Les cas particuliers : prérecruté de l'enseignement secondaire, étudiants en médecine, etc.

Toutes ces propositions sont à discuter, bien entendu, mais pour l'immédiat, l'essentiel c'est que nous avons déjà un projet cohérent sur lequel nous pourrions proposer au ministère quelque chose de précis pour quoi nous battre. C'est maintenant la lutte de tous les étudiants, dans toutes les universités, qui pourra transformer ce projet en quelque chose de concret, objet d'une négociation avec le pouvoir.

logement

CITES :

Nombre de places : un peu moins de 100.000.

Théoriquement, tous les bénéficiaires du C.R.O.U.S. y ont droit.

Mais, évidemment, il n'y a pas assez de chambres. Ex. : Lyon : 2.700 places pour 12.000 demandes.

Les luttes des résidents ont permis d'obtenir que les chambres soient attribuées sur critère social.

TAUX DES LOYERS : en 71-72, il était de 105 F, en moyenne de 90 à 124 F suivant les cités.

A cette rentrée, 8 centres régionaux sur 23 (49.800 résidents) seront touchés par des hausses de 10 à 17 % ; cause : l'Etat finance de plus en plus la construction des cités par des emprunts H.L.M. Le remboursement de ces emprunts est financé par le budget des cités qui sont contraintes d'augmenter les loyers.

Avantages des cités : sous-équipement sanitaire, sportif et culturel.

Attaques contre les résidents quand ils veulent agir. Attaque contre le syndicat des étudiants en cité U, la F.R.U.F.

Les chiffres concernant les chambres en ville, concernant le logement moyen ; une chambre meublée avec l'eau froide et l'eau chaude.

PAS DE PLACE EN CITE ? LOGEZ-VOUS DONC EN VILLE !

Villes	Nombre de places en cité	Nombre de demandes	Nombre d'étudiants	Loyer pour une chambre en ville
St-Etienne ..	2.700	12.000	47.000	300 F
Bordeaux .	3.900		3.500	400 F et +
Nantes	2.900		1.500	200 F
Nancy	2.700		1.200	300 F
Dijon	2.500		2.600	300 F + des studios à 450 F

SOLUTIONS DE L'UNEF ET DE LA FRUF

— Les constructions de cités universitaires.

Cette année, quelques milliers de chambres nouvelles seulement vont ouvrir, il s'agit d'obtenir la construction de cités U en grand nombre : en nombre global.

Réduire tout de suite les déséquilibres les plus scandaleux : comme Lyon, Bordeaux, etc.

— Les conditions de vie en cité : seule la lutte des résidents dans la F.R.U.F., jointe à celle des étudiants dans l'U.N.E.F., a permis et permettra des améliorations de la situation des cités. Les résidents, en se prononçant unanimement pour une charte de vie collective en cité, concrétisation de la fonction sociale des résidences universitaires ont marqué des points. L'année qui s'ouvre leur doit d'aller plus loin.



restau.u.

Le ticket de R.U. a augmenté de 10 centimes le 1^{er} octobre. Pourtant, la nourriture n'a jamais été aussi mauvaise.

A cela, rien d'étonnant.

L'année dernière, le C.R.O.U.S. recevait, pour chaque repas, 1 F 85 de l'Etat, 1 F 85 de l'étudiant. Sur cette somme 2 F 26 reviennent à la nourriture. Or, sur celle-ci, l'Etat prélève la T.V.A. Ainsi, pour chaque repas, l'Etat récupère de 39 à 52 centimes (chiffres issus du journal de la F.R.U.F.). C'est-à-dire que le principe de la parité Etat-étudiant est allègrement violé. Mais ce n'est pas tout : alors que le personnel des services est pratiquement toujours fonctionnarisé ou budgétisé, le personnel des R.U. est payé sur le prix des repas. Et cette part ne cesse d'augmenter.

L'amélioration de la qualité des repas ne peut-être obtenue par les hausses répétées dont le poids repose essentiellement sur les étudiants.



Evolution des charges dans le prix du repas :

	1964	1965	1971
Denrées	69,3 %	64,7 %	60,4 %
Personnel	23,7 %	27,1 %	29,9 %
Frais généraux	7 %	8,2 %	9,7 %

Le déficit des R.U., aisément comblé par la budgétisation du personnel (revendication avancée par les syndicats du personnel) et par l'exonération de la T.V.A. (10 % sur la nourriture et 23 % sur les frais de fonctionnement).

Dans le même temps, les queues ne cessent de s'allonger. Le manque de place se fait sentir dans toutes les villes universitaires de France.

BORDEAUX :

45.000 ayants droit.
71-72 : 3.600 places (fermetures).
27.000 bénéficiaires.

PARIS :

30.000 ayants droit.
71-72 : 25.000 places.
186.000 bénéficiaires.

Dans le cadre de sa politique de rentabilisation des œuvres, le gouvernement freine au maximum les constructions nouvelles.

Quand il ne procède pas à des fermetures, toutes les constructions récentes n'ont été arrachées que par l'action soutenue des étudiants (souvent pendant plusieurs années).

Les solutions sont donc claires :

- Construction de nouveaux R.U.
- Exonération de la T.V.A.
- Budgétisation du personnel.

quel avenir ?

L'an dernier, nos luttes essentielles ont tourné autour du problème angoissant de notre avenir. Eh bien, M. Fontanet nous a entendus. Il nous plaint et nous donne trois adresses utiles pour résoudre nos problèmes de débouchés.

- L'agence nationale pour l'emploi.
- Le bureau de chômage.
- Les services de recrutement de l'armée.

Pendant ce temps, M. Fontanet va penser à nous et trouver, soyons-en sûrs, des solutions à nos difficultés. Nous le remercions pour sa sollicitude mais, rendus méfiants par l'expérience, nous y avons regardé de de plus près.

1) LA DIFFICULTE D'ETRE ETUDIANT

Pour nos problèmes, il faudrait d'abord nous donner les moyens de vivre afin d'être réellement des étudiants.

Or, que constate-t-on ? Plus de 50 % des étudiants devront se salarier cette année. Parce que tous les prix ont augmenté. Parce qu'on ne peut plus vivre dans ces conditions, même si cela entrave le déroulement de nos études. Le résultat, à plus ou moins long terme, c'est une nouvelle aggravation de la sélection sur base sociale.

Mais attention ! M. Fontanet a une solution : on va diminuer le nombre des bourses pour en relever le taux pour les plus défavorisés ! Ce n'est pas nous qui nous opposerons à un relèvement du taux pour les plus défavorisés. Mais seulement 17 % des étudiants recevront une bourse cette année alors que plus de 50 % sont à présents salariés ! Alors, diminuer le nombre des bourses, ce n'est pas sérieux. Votre solution, c'est l'aggravation de la ségrégation sociale. M. Fontanet, vous êtes pris en flagrant délit de démagogie.

2) LA PENURIE GENERALISEE

L'U.N.E.F. a une solution : l'allocation d'études pour ceux qui en ont besoin. Pour nos problèmes, il faudrait donner aux universités les moyens de fonctionner de manière décente.

Or, en ce moment, dans telle université parisienne, on choisit entre le chauffage et l'électricité.

Mais attention ! Il y a danger, car un budget pour l'Université, ce n'est pas seulement le chauffage et le risque d'attraper des engelures. C'est la valeur de notre enseignement, la valeur de nos diplômes et, donc, la mise en cause de notre avenir. Les présidents d'université demandent au minimum le double de ce que l'on veut leur accorder dans le prochain budget.

Mais dites donc, M. Fontanet, votre politique commence à ressembler beaucoup à celle de votre prédécesseur.

Dans ce cas l'U.N.E.F., comme elle l'a souvent fait face à M. Guichard ne laissera pas plonger nos universités dans la pénurie, les conséquences en sont trop graves.

3) LA LIMITATION DU NOMBRE DES ETUDIANTS

Pour nos problèmes, il faudrait donc abandonner une orientation qui était fixée par le VI^e plan, celle de la réduction des dépenses d'enseignement. Il faudrait aussi, et très vite, abandonner une seconde orientation du VI^e plan : celle de la limitation du nombre des étudiants.

Il faut faire vite parce que les dégâts ont déjà com-

mencé. Si vous regardez les listes d'inscription en première année, il y a une baisse moyenne de 25 % du nombre des inscrits. Cela, M. Fontanet, vous en êtes responsable. Parce que vous laissez s'appliquer cette année la suppression des sursis militaires. Parce que vous avez fait fixer sans en avertir les étudiants au 15 septembre la fin des inscriptions en première année. Parce que, surtout, toute votre politique conduit au découragement des étudiants.

Comment peut-on, dans ce pays, oser dire qu'il y a trop de diplômés ?

Trop de licenciés ? Alors, pourquoi les conditions de la rentrée scolaire sont-elles si mauvaises ? Pourquoi tant d'élèves par classe ? Pourquoi donne-t-on deux heures supplémentaires obligatoires aux enseignants ? Le calcul au plus juste des besoins réels montre qu'il faut doubler le nombre de postes mis au concours au C.A.P.E.S. et à l'agrégation.

4) LES FILIERES COURTES

Trop de médecins ? Ce n'est pas sérieux quand la France est au dix-neuvième rang mondial derrière la Grèce et l'Espagne pour le nombre de médecins par habitant (statistiques de l'O.N.S.). Ce qui est sérieux, par contre, c'est que quelques centaines d'étudiants ayant réussi leurs examens de première année doivent redoubler à cause du numerus clausus. Trop de scientifiques ? Il faudrait plus d'étudiants en sciences que d'étudiants en lettres, alors que la proportion des étudiants en sciences décroît.

Autre constante de la politique universitaire du pouvoir, depuis plusieurs années la volonté de réduire la durée des études au détriment de la qualité, cela au détriment de notre avenir, la volonté de généraliser les filières courtes de formation. Ce qu'on veut imposer à la majorité d'entre nous c'est une formation minimum, étroite nous interdisant tout accès à une haute qualification et au métier de notre choix. Cette politique-là, M. Fontanet, vous ne l'avez pas reniée, vous vous apprêtez à la continuer, à accélérer son application en tentant de décourager les étudiants. Cette politique, si nous avons bonne mémoire c'est celle contenue dans ce fameux plan Vedel que les étudiants connaissent bien. Décidément votre politique c'est exactement la même que celle de votre prédécesseur, et cette politique les étudiants l'ont déjà condamnée massivement en sont témoins toutes leurs luttes de l'année dernière.

5) DES SOLUTIONS EXISTENT

Vous prétendez chercher des solutions, l'UNEF vous en présente quelques-unes pour l'immédiat :

- nous vous proposons une allocation d'étude sur critères sociaux en premier cycle, sociaux universitaires en deuxième cycle (voir dossier) ;
- nous vous proposons l'attribution d'un collectif budgétaire pour la rentrée ;
- le rétablissement des sursis militaires.

Nous vous proposons de mettre en application les idées du rapport établi par le groupe de travail ministériel auquel nous avons participé. Comportant notamment une formation pour tous les maîtres du secondaire 5 ans, l'unification progressive de la formation des maîtres, une aide sociale, prérecrutement largement ouvert (voir rubrique universitaire) ;

— nous vous proposons d'examiner la création immédiate de nouveaux débouchés et non pour 1985 ;

— nous vous proposons d'étendre le caractère social des œuvres universitaires. De respecter et d'élargir les libertés et la cogestion.

LES ETUDIANTS AVEC L'UNEF ATTENDENT VOTRE REPONSE, M. FONTANET !

LE PEROU

OU

AMSTERDAM

LIMA 2350 FRs ALLER-RETOUR

AMSTERDAM 80 FRs LE WEEK-END

DE 80 FRANCS A 2350 FRANCS

TOUTE UNE GAMME DE DESTINATIONS

VERS TOUS LES CONTINENTS,

POUR TOUS LES GOÛTS,

TOUTS LES PRIX.

AMERIQUE DU NORD ET DU SUD

ASIE DU SUD-EST * MOYEN-ORIENT

AFRIQUE * BASSIN MEDITERRANEEN

EUROPE DE L'EST * BALKANS

SPORTS D'HIVER

LE POINT 85

85 BOULEVARD SAINT-MICHEL

75005-PARIS (5^e)

Tél : 325.10.76 ou 033.05.80

LE TRANSPORT SEUL, LE SEJOUR OU UN CIRCUIT ORGANISE, POUR DEUX JOURS OU DEUX MOIS, LES VOYAGES QUE VOUS CHERCHEZ, NOUS VOUS LES PROPOSONS.

* R E N S E I G N E Z - V O U S *

mutuelle : le point de la situation

« Dans le cadre de ces orientations et de ce programme, un difficile problème de financement de la Sécurité sociale se posera. Il affectera non seulement le général mais également les autres régimes. Pour contribuer à la solution de ce problème, des économies devront être réalisées, à concurrence de 4 milliards de francs, sur les dépenses d'assurance maladie, grâce à un ensemble de mesures portant sur les principaux facteurs d'accroissement des dépenses et des coûts. »

« Texte officiel du 6^e plan, chapitre Sécurité sociale. »

Le pouvoir et le patronat entreprennent depuis plusieurs années le démantèlement de la sécurité sociale, afin d'introduire dans une deuxième phase la commercialisation de ce secteur et permettre aux sociétés financières de faire des profits énormes en spéculant sur le désir de sécurité de l'ensemble de la population.

L'étude de ce qui se passe en milieu étudiant en est un exemple frappant.

Septembre 1948 - septembre 1972 : voilà 24 ans qu'existe la sécurité sociale étudiante. Cette conquête de l'U.N.E.F. avec l'ensemble des étudiants au lendemain de la libération assurait une amélioration très sensible pour les conditions de vie d'étude des étudiants français.

Alors qu'en 1972, la politique universitaire du pouvoir aggrave ces conditions, la M.N.E.F. qui assure un rôle essentiel pour les étudiants par les prestations mutualistes, la gestion des œuvres sociales (cité U, maisons de repos...)

La gestion de la sécurité sociale EST condamnée par le pouvoir et le patronat.

Les attaques contre la M.N.E.F. et la sécurité sociale étudiante sont étroitement liées aux attaques contre les conquêtes sociales, la sécurité sociale des travailleurs.

1) L'ETOUFFEMENT FINANCIER DE LA MUTUELLE

Le gouvernement refuse toujours d'augmenter les sommes versées à la M.N.E.F. pour payer la gestion sécurité sociale (remises de gestion) et ne veut pas tenir compte de l'augmentation des salariés, des diverses hausses.

Ainsi la différence prise sur les cotisations mutualistes, empêche l'amélioration des services rendus, le maintien ou l'ouverture d'œuvres sociales indispensables.

Le gouvernement compte ainsi asphyxier financièrement la trésorerie de la mutuelle.

2) LA CONCURRENCE

A l'origine (1948) le gouvernement préconisait une seule mutuelle afin qu'il n'y ait pas de discrimination entre étudiants, et qu'une réelle démocratie et une participation de tous s'exercent dans la gestion de leur régime de sécurité sociale.

Or, depuis plusieurs années, le pouvoir est poussé par des intérêts privés (banques et compagnies d'assurances) afin de faciliter leur mainmise sur les énormes sommes de santé gérées par les bénéficiaires eux-mêmes, afin de leur permettre la réalisation de profits énormes en spéculant sur l'insécurité, la souffrance et la maladie.

Parallèlement, on voit en milieu étudiant des « mutuelles » concurrentes de la M.N.E.F. naître depuis 2 ans (S.M.E.R.E.P., S.M.E.S.O., S.M.E.R.R.A., M.E.P., S.O.N.A.M.E.M.), cet été encore deux nouvelles « mutuelles » se sont constituées S.M.E.R.E.B. et S.M.E.C.O.

Sous d'habiles promesses de graves restrictions se font jour.

— Système autrement antidémocratique de la double échelle, choix entre cotisations à 35 F pour des prestations minables et cotisations à 80 F ou 95 F pour des prestations sensiblement égales à la M.N.E.F.

— Discrimination entre étudiants (étudiants hospitaliers et les autres).

— Refus d'avoir des œuvres sociales.

— Introduction de la concurrence contraire aux principes de la mutualité française.

Ces mutuelles sollicitées et soutenues par le gouvernement tentent de se débarrasser de la M.N.E.F. qui constitue une forme organisée et démocratique de défense des intérêts des étudiants dans le domaine de la santé.

Si cette tentative réussissait, cela signifierait pour les étudiants à brève échéance l'augmentation des tarifs (déjà cette année près de 30 % d'augmentation pour le contrat B), suppression des services sociaux, retour à des assurances sociales complètement commercialisées où la possession ou la non-possession conditionnerait l'accès aux soins. Ce serait donc une aggravation de la sélection sociale à l'université.

La MNEF c'est : des prestations mutualistes très importantes, une assurance accident, des avantages variés.

C'est aussi des œuvres sociales qui pourraient être en plein développement si le pouvoir remboursait ce qu'il doit à la MNEF, et si la mutuelle était bien gérée.

C'est tout cela qui est en cause aujourd'hui. Il reste peu de temps aux étudiants pour sauver leur mutuelle.

Le pouvoir et les « mutuelles » privées attaquent la MNEF. L'actuelle direction semble incapable de faire face à cette situation et ne fait pas appel aux étudiants pour défendre la mutuelle.

La seule solution pour les étudiants, c'est d'agir avec l'UNEF pour la défense de la mutuelle, c'est de voter pour les listes UNEF aux élections aux sections locales de la MNEF.

budget 73 de l'E. N.

Création de postes d'enseignants :

1154 contre 1900 en 1972.

Plus nombreux que jamais les TD surchargés, les enseignements supprimés, seront le lieu commun de l'année universitaire.

Construction de locaux :

548 millions sont prévus contre 682 en 1972. Combien de constructions prévues au VI^e Plan ne dépasseront pas le stade de projet : Tolbiac, CHU, ... sans parler des cités universitaires et des restaurants.

Fonctionnement :

545 millions + 8,25 %.

Si l'on tient compte de l'augmentation des prix et des salaires, c'est en fait avec des crédits sensiblement équivalents que les UER et les universités devront boucler l'année.

Combien d'UER devront fermer ?

Recherche :

160,7 millions au lieu de 148,7, la progression est inférieure à celle des crédits de fonctionnement.

La recherche est sacrifiée. Combien de laboratoires ne pourront travailler ?

Action sociale :

Augmentation de 5 % du nombre des bourses et de 5 % de leur taux = 60 % des étudiants sont salariés.

Formation des maîtres :

Suppression des IPES.

9 000 postes au CAPES.

Tel est le budget que M. Fontanet vient de présenter.

La presse parle de « passé », les chiffres eux font apparaître un budget de régression, marquée par la volonté d'éliminer un plus grand nombre d'étudiants que par le passé en aggravant leurs conditions d'études et de vie, en assombrissant l'avenir. Mais ce budget n'est pas définitif. Non pas que nous comptons sur les députés UDR, Giscardiens et centristes pour satisfaire nos revendications. Mais parce que la lutte des étudiants peut lui apporter des corrections très importantes.

L'expérience en témoigne : depuis 1970, il y a eu chaque année un collectif, les étudiants avec les enseignants et les personnels sauront en

arracher cette année encore, comme ils obtiendront de nouveau le rétablissement des IPES et l'augmentation du nombre de postes au CAPES et à l'AGREG, et l'application des conclusions du groupe de travail sur la formation des maîtres. Comme ils arracheront l'allocation d'étude à 700 F par mois.

Agir dans chaque faculté, dans chaque TD, pour obtenir les crédits qui manquent.

— Agir pour l'augmentation du budget de l'EN au plan national : voilà ce qu'il faut faire si nous voulons étudier dans des conditions convenables, si nous voulons que nos universités puissent vivre.

cogestion : une nouvelle arme

Les élections vont bientôt avoir lieu.

L'année dernière, O. Guichard comparait leur importance à celles des élections municipales. Pourtant, il n'a pris aucune mesure pour leur assurer une audience au niveau de leur importance : pas une ligne, ou presque, ne leur a été consacrée par les journaux, pas un mot sur les ondes.

En fait, en matière d'élections universitaires, ce que le pouvoir organise, c'est le boycott.

POURQUOI ?

La participation des étudiants à la gestion des universités est une vieille revendication qu'il n'a pas cédée de plein gré. Il aura fallu les luttes de mai et juin 1968 pour qu'il accepte enfin d'y répondre.

Alors qu'il s'efforce d'adapter l'université aux besoins du grand patronat, la cogestion lui apparaît, et est effectivement, comme un obstacle supplémentaire.

Par le pouvoir des conseils auxquels les étudiants participent aux côtés des enseignants et des personnels, et sur lesquels ils peuvent exercer une pression directe afin que leurs intérêts, et ceux de l'université, soient l'objectif des décisions des conseils.

CONTROLE DES CONNAISSANCES : MARS 1971

Par décret, le pouvoir impose à tous les étudiants, y compris les salariés, de se soumettre au contrôle continu et à l'examen terminal.

Une telle mesure vise à l'élimination par l'échec de dizaines de milliers d'étudiants.

La riposte s'organise contre cette mesure de sélection.

La plupart des conseils refusent d'appliquer le décret.

CELUI-CI EST FINALEMENT ABROGE.

BUDGET :

Les conseils ont refusé de faire appel au financement privé pour sortir de leurs difficultés comme le pouvoir les y poussait.

LIBERTES :

Après son renvoi par le recteur de l'Académie de Paris, le C.N.E.S.E.R. exige la réintégration d'A. Geismar en qualité d'ingénieur auxiliaire de l'université.

L'étendue des pouvoirs des conseils fait l'objet d'une lutte permanente entre le gouvernement, d'une part, les étudiants avec l'U.N.E.F., d'autre part.

ATTEINTE A LA COGESTION

Le gouvernement souhaitait voir sortir des élections des conseils à sa botte qui se chargeraient de mettre en place sa politique.

La présence d'élus U.N.E.F. en grand nombre a fait échouer sa manœuvre.

Non seulement il n'a pu masquer ses responsabilités derrière les décisions des conseils, mais encore ceux-ci ont contribué à les rendre plus évidentes.

Ayant échoué dans sa tentative d'intégration le pouvoir, sans y renoncer totalement, se tourne aujourd'hui vers l'accentuation de son caractère autoritaire.

Par tous les moyens, il cherche à limiter les prérogatives des conseils :

UNIVERSITE TECHNOLOGIQUE DE COMPIEGNE

Le gouvernement, après avoir refusé de consulter le C.N.E.S.E.R., comme la loi lui en fait obligation, a refusé de tenir compte de son avis.

BUDGET :

Jusqu'à cette année, il refusait de communiquer au C.N.E.S.E.R. les demandes en matière de personnel et de budget que formulaient les universités.

CONSEILS D'UNIVERSITE :

Il a institué des chancelleries présidées par les recteurs d'académie pour gérer les biens communs aux universités : B.I.U. locaux (Sorbonne).

Pendant cette rentrée, il a fixé au 15 septembre la date limite pour les inscriptions de première année.

ELUS ETUDIANTS

Ils ne disposent généralement que de peu de moyens pour assurer leur mandat. Par ailleurs, le gouvernement modifie la composition des conseils pour renforcer son emprise sur eux.

NOUVEAUX STATUTS DES GRANDES ECOLES

Suppression de la parité entre étudiants et enseignants.

Directeur nommé par le ministère.

Augmentation des personnalités extérieures.

CRESER :

Baisse de la représentation des étudiants, augmentation de celle des personnalités. A cela il faut ajouter le système particulièrement inique qui rend impossible, dans les faits, une présence complète des étudiants au sein des conseils.

Mais le pouvoir ne peut cependant pas agir à sa guise. Il doit compter avec des conseils attachés à leurs prérogatives, avec les étudiants déterminés à préserver et à élargir leurs acquis.

Ceux-ci ont engagé une lutte véritable qui a déjà permis d'obtenir des résultats importants :

CONSULTATION DES CONSEILS D'UNIVERSITE ET D'U.E.R.

Sur les grandes questions de l'enseignement : C.F.P.M., plan Vedel-Guichard.

MISE A LA CONNAISSANCE DES MEMBRES DU C.N.E.S.E.R.

Des états de besoins formulés par les universités, possibilité pour celui-ci d'élaborer son propre budget qui sera, avec celui du ministère, présenté au Parlement.

Quant à l'examen en cours par les universités du projet de réforme en troisième cycle, il se fait sur la base de deux textes opposés : celui du C.N.E.S.E.R. et celui du ministère.

Sur l'expérience des conseils, depuis leur création, on peut, par conséquent, affirmer que, pour l'essentiel, ils ont permis dans chaque université de limiter au maximum les conséquences néfastes de la politique du pouvoir.

Cette réalité s'est d'ailleurs renforcée au cours de l'année dernière. Un élément nouveau est intervenu :

LE ROLE DES CONSEILS DANS LES MOUVEMENTS REVENDICATIFS

C'est un fait que l'année dernière les conseils ont pris une attitude nettement revendicative par rapport aux projets du pouvoir.

Deux exemples permettent de s'en rendre mieux compte, en même temps qu'ils permettent d'en mesurer l'efficacité.

Deux exemples significatifs puisqu'ils touchent à des éléments essentiels de la politique universitaire du pouvoir :

LA PENURIE :

Dans laquelle le pouvoir confine les universités à un double objectif :

— Assurer la formation des étudiants aux moindres frais.

— Créer des conditions d'études telles qu'elles ont pour conséquence l'élimination de dizaines de milliers d'étudiants. Les conditions de rentrée de l'an dernier n'avaient jamais été aussi déplorable (jusqu'à cette année du moins).

Face à une telle situation, des dizaines de conseils d'université ont entrepris des démarches pour obtenir des moyens supplémentaires.

A plusieurs reprises, la conférence des présidents s'est faite l'écho de ces mouvements : refus de vote des budgets insuffisants, conférence de presse, délégation au ministère, fermeture d'U.E.R. (à Lille, Nancy...).

Ces protestations ont amplifié et renforcé les luttes que les étudiants menaient.

Des dizaines de millions et des heures complémentaires ont été obtenus. Un collectif budgétaire arraché.

NUMERUS CLAUSUS

En prenant des mesures de numerus clausus, le pouvoir a pour objectif de limiter le nombre d'étudiants et d'orienter le plus grand nombre vers des filières de formation en deux ou trois ans.

MEDECINE

Le C.N.E.S.E.R., en juillet 1971, repousse le projet ministériel. Novembre, décembre 1971 : 6 U.E.R. médicales à Paris, 5 en province refusent d'appliquer le numerus clausus.

C.F.P.M. :

Là encore, jointes aux luttes des étudiants, ces prises de position permettent d'élargir de plus de 30 % le numerus. Un tel résultat est encourageant du point de vue des possibilités qu'il offre, en particulier pour cette année.

Pratiquement, tous les conseils d'université, sur proposition des élus U.N.E.F., repoussent le projet ministériel, lui apportant de sérieux correctifs ou le rejetant intégralement.

La conférence des présidents du 26 février en tire les conséquences. Comme l'U.N.E.F. et des dizaines de milliers d'étudiants l'exigeaient, un groupe de travail est formé qui doit élaborer un nouveau projet.

PLAN VEDEL-GUICHARD

Le C.N.E.S.E.R. exige et obtient la consultation des conseils d'université. Malgré les manœuvres du pouvoir, celle-ci donne des résultats positifs : pas un conseil n'est favorable au texte ministériel.

Celui-ci ne peut être appliqué à la ren-

trée. Une nouvelle réforme est à l'étude. Le bilan, pour le pouvoir, est lourd : pas une des réformes qu'il projetait n'a pu être appliquée, il a dû céder des moyens supplémentaires en nombre important.

QUELLES CONCLUSIONS EN TIRER :

L'utilisation des conseils donne des forces supplémentaires importantes aux étudiants. Utiliser les conseils, cela veut dire faire pression sur eux, de l'intérieur et de l'extérieur.

— Pour que les conseils décident dans un sens favorable aux étudiants sur toutes les questions qui sont le leur ressort.

— Pour qu'ils prennent des positions revendicatives sur toutes les grandes questions qui nous concernent, que ce soit sur les questions de nos conditions de vie ou de notre avenir.

Cela veut dire aussi tout faire pour avoir plus d'étudiants à l'intérieur.

Elle crée des conditions plus favorables pour battre le pouvoir, d'obtenir aussi directement des acquis importants au plan local.

Mais cela n'est possible et n'est efficace que par l'existence d'un vaste mouvement d'intérêt des étudiants pour les conseils.

Si celui-ci est possible, il n'est pas inélectable.

Le pouvoir, pour sa part, fait tout pour l'empêcher. Son objectif : saper tout soutien de masse aux conseils pour mieux s'en débarrasser.

La prochaine étape de cette politique sera précisément les élections universitaires.

Comme l'année précédente, mais à une dimension supérieure, il fera le blocus autour d'elles.

Pour les étudiants, l'objectif est d'utiliser en permanence les conseils comme une de leurs armes.

— Créer au contraire les conditions d'une large bataille électorale, c'est-à-dire les conditions d'une participation maximum des étudiants.

Pour cela, il faut gagner sur un certain nombre de revendications :

— Fixation immédiate des dates des élections dans toutes les universités.

— Organisation du scrutin sur au moins deux jours.

— Possibilité de vote par correspondance.

— Information de chaque étudiant par l'administration des modalités de vote.

— Possibilité pour les organisations d'un temps d'antenne sur les ondes nationales, ou pronationales, de représentation au C.N.E.S.E.R.

— Détermination sur les mêmes critères d'une participation de l'Etat à leur campagne électorale.

Obtenir satisfaction sur ces points, c'est briser le mur du silence.

Faites appel à nos élus, les conseils sont partout ce que nous les faisons.

Votez pour les listes présentées par l'U.N.E.F. aux prochaines élections.

C.N.E.S.E.R. : Conseil national de l'éducation supérieure et de la recherche (7 élus U.N.E.F.).

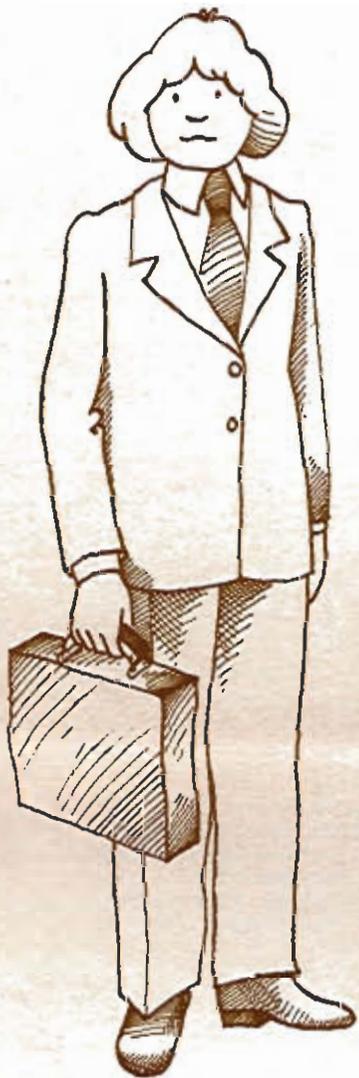
Conférence des présidents : organisme qui regroupe tous les présidents de l'Université de France.

1^{er} trimestre 71-72 : Des milliers d'étudiants en médecine 1^{re} année font grève pendant plus d'un mois contre le numérus clausus.

2^e trimestre 71-72 : Près de soixante villes étudiantes entrent en lutte contre les C.F.P.M. qui ferment les études supérieures à 2 étudiants sur 3. L'inquiétude face à l'avenir tend à devenir un élément essentiel de la vie des étudiants, combinée avec l'aggravation des difficultés matérielles elle est une cause importante d'abandon en cours d'étude.

Ce problème est-il propre aux secteurs traditionnels de l'université ? « E.F. » a demandé à Pierre BELON, président de l'U.G.E.-U.N.E.F. (grandes écoles), Gérard HUSS, responsable de la F.N.E.T.-U.N.E.F. (I.U.T.-T.S.) et Philippe NOUAILLES, responsable de l'O.N.E.B.S.-U.N.E.F. (Education physique) de nous dire comment se posaient les problèmes de débouchés dans leurs secteurs respectifs.

une même inquiétude



d'étudiants qui veulent travailler dans les Wagons-Lits augmente d'année en année, et ce travail signifie plusieurs nuits blanches par mois, donc il ne s'agit pas d'un passe-temps. Autre problème qui a été l'occasion de grandes luttes l'année dernière : la mise en place par le pouvoir de statuts qui mettent les écoles d'ingénieurs à côté de la loi Faure, et qui rappellent les mesures du plan Vedel sur certains points. Outre des dispositions antidémocratiques (pouvoirs entre les mains de directeurs nommés, conseils sans pouvoirs suffisants), ils permettent surtout l'entrée toujours plus massive du patronat dans les écoles pour les assujettir à ses besoins. Ces statuts entraîneraient donc une baisse du niveau scientifique de l'enseignement et faciliteraient la disqualification des étudiants.

Contre ces statuts, un grand mouvement de protestation s'est développé à l'appel de l'UGE-UNEF : les 13 et 14 avril grève totale à l'ENI de Metz, grève de 3.200 élèves (sur 3.300) à l'INSA Lyon, de 600 (sur 750) à l'INSA Toulouse..., le 21 avril (veille de la réunion du CNESER) : près de 6.000 étudiants ont fait grève, et plus de 9.000 ont pris une part active à la journée d'action pour les statuts démocratiques, ce qui ne s'était encore jamais vu dans les grandes écoles. Malgré ce mouvement, le pouvoir, s'appuyant sur les représentants du patronat et des élus réactionnaires (notamment de la fnage) a fait voter les statuts de l'ENSAIS, des ENSAM et des INSA.

Cependant la combativité manifestée par les étudiants a empêché le ministère de mettre en place les nouveaux statuts dès la rentrée : ceux-ci ne sont toujours pas publiés.

Cette année les luttes continueront pour un statut démocratique des grandes écoles.



Sensible à l'action engagée les 14 et 15 mars, le ministère s'est engagé à faire appliquer cette loi en ce qui concerne le DUT et le BTS (communiqué de presse ministériel du 20 mars 1972).

Les étudiants posent des questions précises :

— Comment compte-t-il agir pour l'application effective de la loi de juillet 1971 ?

— Quelle est son attitude par rapport au DUT et au BTS dans le secteur public ?

Commencer aujourd'hui des études d'EPS, c'est s'engager pendant 4 années à vivre et à étudier avec la crainte constante de voir ses efforts inutiles. Après une année de classe préparatoire au programme gigantesque (physiologie, les grandes fonctions, psychologie au contenu vague) les élèves se présentent devant un jury qui élimine plus d'un candidat sur deux. Les heureux élus se verront proposer pendant trois années, des études vagues, glissant de côté, la formation pédagogique et la recherche scientifique.

Le CAPEPS viendra sanctionner les études d'EPS et ouvrir la porte de l'enseignement. Cette année seuls 1.050 étudiants sur plus de 4.000, quatre années plus tôt, pourront pratiquer la profession de leur choix. Il existe pratiquement aucun autre débouché. C'est sur la nature de nos études et de notre future profession que se portent actuellement les attaques du pouvoir. Constatant l'échec de sa politique (2 h 15 d'EPS hebdomadaire dans le secondaire au lieu de 5 h) échec. Le gouvernement cherche à sortir le sport de l'école par la création (très souvent théorique) de centres d'animation sportive qui proposeraient une pratique à des enfants sans leur fournir une pratique fondamentale. Nous ne nions pas les énormes besoins de cadres dans le secteur extra scolaire. Au contraire, il y a là la possibilité d'ouvrir de nouveaux débouchés pour les étudiants. Dans l'imédiat l'UNEF pense défendre l'intérêt des enfants et de toute la population, en se battant pour obtenir 2.500 postes chaque année au CAPEPS. L'augmentation du nombre de postes d'enseignants est en effet la condition nécessaire au maintien et au développement du sport à l'école.

Tenant compte des énormes besoins, l'UNEF propose la mise en place d'un nouveau cycle de formation de cadres, ouvrant la voie au secteur du sport à l'école, du sport et club, de la rééducation et du loisir.

Mais peu importe aujourd'hui pour le pouvoir de priver les enfants de profs de gymn, puisque des enfants sont des « consommateurs de loisirs ».

Voyez les facilités accordées pour créer les stations de sport d'hiver : voyez le maigre budget accordé à l'EPS. Cent anciens francs, est la somme allouée chaque année à la recherche en rugby, à l'IREPS de Paris. Face à ces réalités, l'UNEF a engagé l'action :

— participation à la grève nationale du SNEP et du SNEP à la rentrée 1971.

A Corbell la grève est votée à 100 %, et des motions de soutien sont adressées aux syndicats enseignants.

— Les étudiants en EPS défilant le 26 février derrière leur banderole.

Aucun des problèmes qui se posent dans les grandes écoles en cette rentrée, n'est vraiment nouveau, mais ils sont situés à un niveau sans précédent. Trouver un travail est un problème pour la plupart des diplômés. Les chiffres sont significatifs : fin janvier 72, 1.500 anciens élèves inscrits à l'association pour l'emploi des cadres (APEC), et tous les chercheurs d'emploi n'y sont pas inscrits (on estime leur nombre réel de chômeurs au double du nombre d'inscrits). Autres exemples plus précis : une enquête de l'association des anciens élèves de l'INSA Lyon parmi ses membres nous apprend que 190 ingénieurs confirmés et 170 débutants étaient à la recherche d'un emploi (soit plus 17 % des diplômés depuis la création de l'école !). A HEC, école pourtant prestigieuse, en janvier 1972 l'association des anciens élèves avait 250 demandes d'emploi non satisfaites dont 50 émanent de débutants (alors qu'une promotion compte 250 élèves !)

On comprend mieux l'inquiétude qui se développe rapidement parmi les élèves de toutes les écoles. D'autant plus qu'un autre mythe est en train de s'écrouler : les élèves des grandes écoles sont eux aussi victimes de la dégradation des conditions de vie. La meilleure preuve est le nombre d'étudiants salariés.

Dans mon école, l'ESCP, le nombre

Les 14 et 15 mars 1972, plus de 1.000 étudiants étaient en grève dans 30 IUT et lycées techniques pour l'intégration du DUT et du BTS dans les conventions collectives nationales.

C'est dire si l'inquiétude pour l'avenir est grande parmi les étudiants.

Les IUT, de même que les lycées techniques constituent une filière courte en 2 ans. Ce qui caractérise l'enseignement technique supérieur, c'est l'étroite subordination aux besoins immédiats du patronat en main-d'œuvre qualifiée.

Ce sont les représentants des plus grandes entreprises françaises qui ont défini les programmes nationaux. En fait ces programmes ne sont en général pas respectés afin de répondre aux exigences du patronat local. Les pressions patronales sont facilitées, sinon encouragées, par l'actuel mode de répartition de la taxe d'apprentissage : chaque entreprise la verse à l'établissement de son choix. Cette situation est aggravée par la gestion antidémocratique des IUT : en vertu du décret de dérogation du 20 juin 1969 le directeur tout puissant est nommé par le ministère.

Enfin et surtout ni le DUT, ni le BTS ne sont reconnus dans les conventions nationales.

Cette emprise du patronat, loin d'accroître des débouchés aux étudiants, aboutit au contraire à une dégradation

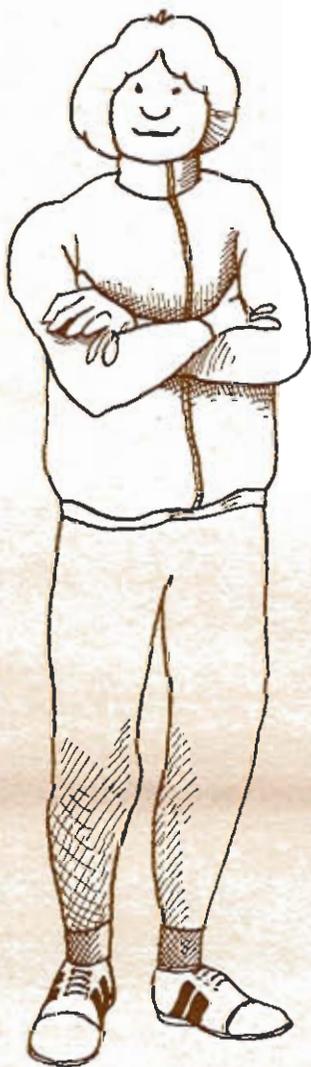
sensible du contenu scientifique de l'enseignement.

Ainsi nos camarades d'Orléans nous ont indiqué que le département mécanique de leur IUT était en partie subventionné par une entreprise de tracteurs de la région.

Un matériel important et perfectionné est mis à la disposition des étudiants ainsi que du personnel d'encadrement. Le résultat est simple : un sur dix des étudiants ainsi formés sur mesure trouvent une place dans cette entreprise. Les autres ont les plus grandes difficultés à trouver du travail à cause de leur formation ultra spécialisée. Même ceux qui sont embauchés auront du mal à s'adapter à l'évolution de plus en plus rapide des techniques.

On comprend l'importance accordée par les étudiants à l'intégration des diplômés dans une grille de qualification (du manoeuvre à l'ingénieur).

La loi du 16 juillet 1971 prévoit l'intégration des diplômés professionnels dans les conventions collectives à partir de janvier 1973.



— Le 8 juin manifestation unitaire pour le sport et le doublement du budget du secrétariat d'Etat à la Jeunesse et au Sport. Dans la région parisienne plus de 400 F sont collectés par l'ONERS pour assurer le transport des étudiants à la manifestation.

Des résultats ont été obtenus :

— Les décisions arbitraires de Comitti supprimant les ENSEPS ont été cassées.

— Les décisions arbitraires de Comitti ont été cassées après recours du SNEP, en Conseil d'Etat.

— 500 postes ont été créés en juillet, ils seront occupés par des auxiliaires cette année et mis au concours en 1973.

Après les campagnes d'information (tracts, affiches, journaux, l'opinion publique comprend mieux que les échecs du sport de haut niveau, l'absence du sport de masse, sont dus aux choix du gouvernement qui ne cède que 6 % du budget à la jeunesse, au sport et aux loisirs).

Forts de ces premiers succès, les étudiants en EPS, au sein de l'UNEF, se battent pour :

— leur rattachement au ministère de l'Education nationale.

— l'annulation des décisions concernant l'annulation des sursis militaires,

— des postes supplémentaires au CAPEPS,

— un contenu plus scientifique de leurs études.

TEP

THÉÂTRE NATIONAL DE L'EST PARISIEN

Direction : GUY RETORE

17, rue Malte-Brun, Paris (20^e)

Métro : Gambetta - 636-79-09

SAINTE JEANNE DES ABATTOIRS

de Bertolt Brecht

Mise en scène : Guy Rétoré

11 octobre - 31 décembre 1972

MARTIN LUTHER ET THOMAS MUNZER ou LES DEBUTS DE LA COMPTABILITE

de Dieter Forte

Mise en scène : Jo Tréhard

10 janvier - 4 février 1973

MACBETH

de William Shakespeare

Mise en scène : Guy Rétoré

14 février - 13 avril 1973

EN R'VENANT D'EXPO

de Jean-Claude Grumberg

Mise en scène : Guy Rétoré
Georges Werler

26 avril - 30 mai 1973

METS PAS TES DOIGTS DANS LE BOUILLON DE CULTURE

Fresque imaginée et réalisée par Alain Scoff

8 juin - 30 juin 1973

TEP

la nouvelle critique

N° 57 - OCTOBRE 1972 - 8 F

DOSSIER : (24 pages) **RENCONTRE EN POLOGNE**

Littérature et idéologie

Claude Prévost

Une semaine dans l'Université américaine

Jacques Arnaud

TELÉ : **HUGO-BLUWAL**

Propos recueillis et présentés par Annie UBERSFELD

"Le charme discret" de Luis BUNUEL

J. André Fieschi

"La Poésie" par Bernard VARGAFTIG

abonnez-vous ! 1 an : 40 F / 6 mois : 22 F

Retournez le bulletin ci-dessous avec chèque bancaire ou postal - CCP Paris 6956-23 à

LA NOUVELLE CRITIQUE

29, rue 4-Septembre - Paris 2^e

NOM
QUALITÉ
ADRESSE

24 pages, 2 francs...

Cette décision était nécessaire car 16 pages étaient très insuffisantes pour que le journal puisse comporter, entre autres, les dossiers suffisamment étoffés et toutes les rubriques nécessaires.

En même temps, l'expérience nous a montré que l'équilibre financier du journal ne pourrait être assuré avec un prix de vente de 1 F.

Les difficultés financières d'« ETUDIANTS DE FRANCE » n'ont rien d'extraordinaire. C'est toute la presse, depuis des années, qui est atteinte d'une maladie chronique : que ce soit pour les quotidiens ou pour les hebdomadaires, les disparitions, les appels à l'aide ne se comptent plus. La cause en est le prix élevé de tout ce qui est nécessaire à la fabrication d'un journal, notamment du papier, pour lequel le gouvernement se refuse absolument à prendre les mesures d'aide fiscale qui seraient nécessaires. Conséquence : il faut, aujourd'hui, un énorme support financier pour sortir un journal à grande diffusion sans difficultés (exemple : « LE POINT » qui bénéficie de tout le poids financier de HACHETTE).

C'est pourquoi nous sommes obligés d'augmenter le prix de vente d'« ETUDIANTS DE FRANCE ».

C'est pourquoi nous faisons appel à tous les étudiants pour qu'ils soutiennent le seul journal syndical étudiant, le seul journal qui donne toutes les informations dont dispose l'UNEF sur vos problèmes d'étudiants, sur les luttes qui se mènent à l'université.

ABONNEZ-VOUS !

Pour le journal, le nombre d'abonnements détermine la régularité de la sortie (un point de vue de la gestion financière, un abonné équivaut à trois lecteurs du numéro).

Pour vous, c'est la garantie de ne pas manquer un numéro du journal syndical.

SOUTENEZ LE JOURNAL !

Que le journal vive, qu'il s'améliore, en régularité, en contenu, en présentation, en nombre de pages, c'est l'intérêt de tous les étudiants, de chacun de nous.

Les soutiens financiers au journal doivent être adressés à l'UNEF, 11, rue du Caire. CCP : Pascal SOFER, LA SOURCE 3304062.

être plus forts...

Pour tous ceux qui ont participé aux grandes luttes de l'année dernière, sur la formation des maîtres, sur le plan Vedel ou sur toutes les autres grandes questions de notre avenir, une évidence est apparue : cela ne s'est pas fait tout seul :

Il a fallu analyser les projets ministériels, comprendre ce qui se cachait derrière la démagogie du ministère.

Il a fallu préciser nos revendications, décider des actions à mener, pousser les conseils à prendre des positions allant dans le même sens que celles des étudiants.

Il a fallu, aussi, organiser matériellement l'information et l'action de dizaines de milliers d'étudiants, les développer, donner à la lutte une ampleur nationale.

Cela n'a été possible que parce que l'organisation syndicale était là. Sur chaque problème, c'est l'UNEF qui a été le moteur de l'action. C'est l'activité de l'UNEF qui a permis de rassembler un nombre suffisant d'étudiants contre les mesures du pouvoir, de leur faire exprimer leur volonté, de le faire reculer.

Et tout le monde a fait une autre constatation ; dans chaque université, dans chaque UER, dans chaque TP, plus

il y avait de syndiqués UNEF plus l'action démarrait rapidement et pouvait prendre de l'ampleur.

Pourquoi ? Tout simplement parce que s'il y a beaucoup de monde pour réfléchir ensemble sur les problèmes, pour décider des actions, pour les proposer à tous les étudiants, l'action a beaucoup plus de chance d'être massive et donc efficace.

Aujourd'hui, à la rentrée, les problèmes auxquels nous nous heurtons pour rester étudiants, pour avoir un avenir, sont plus nombreux et plus angoissants encore que l'année dernière. Il faut obtenir des locaux, les crédits nécessaires aux universités, des enseignements convenables, le rétablissement des sursis, arracher l'allocation d'études, agir sur tous les problèmes, petits ou grands, qui font que nous risquons d'être éliminés, de n'avoir aucun avenir.

Pour faire tout cela, il faut être plus nombreux à agir et à faire agir, il faut être plus nombreux à s'organiser dans les comités UNEF de chaque fac, de chaque amphi.

Syndique-toi, adhère à l'UNEF, c'est le premier gage des victoires de tous les étudiants.

J'ADHERE A L'UNEF ★ JE M'ABONNE A E.F.

..... prénom	NOM	NOM prénom
.....	adresse	adresse
.....	ville universitaire	ville universitaire
.....	faculté	adressez ceci à p. Sofer,
	unef, 11 rue du Caire	unef, 11 rue du Caire, Paris 2 ^e . c.c.p. la source 33 040 62	
	Paris 2 ^e	1 AN, 10 F ★ SOUTIEN, 20 F	

formation des maîtres : où en est-on ?

Les luttes des étudiants et des enseignants contre le projet de C.F.P.M. avaient contraint le ministère à confier à un groupe de travail l'élaboration d'un projet de formation des maîtres.

Ce groupe de travail comprend, des présidents d'université, des responsables de l'administration ainsi que des représentants de syndicats parmi lesquels un représentant de l'UNEF. Faut-il rappeler qu'une des premières exigences de ce groupe de travail avait été le rétablissement des IPES ?

Un premier rapport a été publié qui a reçu pour l'essentiel l'approbation du collectif national de l'UNEF.

Il faut que ce groupe de travail reprenne à présent ses travaux pour compléter le projet et l'améliorer. Mais dès à présent M. Fontanet doit répondre :

Accepte-t-il les idées essentielles du rapport qui vont exactement à l'encontre de l'ancien projet de CFPM ?

I. — Moyens et débouchés.

Le projet affirme la nécessité de mettre en place un ensemble de formations supérieures permettant à l'ensemble des étudiants d'obtenir une qualification et un emploi qualifié correspondant et d'assurer le déroulement normal de leurs études grâce à des mesures sociales.

Ce point essentiel concernant l'existence de débouchés réels et des moyens de vivre pour les étudiants est exprimé dès l'introduction du projet comme une condition à sa possibilité effective d'application.

Accepter ces idées cela signifie rétablir les sursis militaires, donner aux étudiants les moyens de vivre et d'étudier, aux universités les moyens de fonctionner.

II. — Formation longue pour tous les maîtres.

Le projet prévoit une formation en cinq ans pour tous les maîtres du second degré et l'unification progressive de la formation des maîtres, en même temps il avance un certain nombre d'étapes pour y parvenir dont l'unification progressive des centres de formation.

Le projet de CFPM au contraire visait à accroître la coupure entre formations longues et courtes.

Pour les étudiants cela signifie la suppression de formations aboutissant dans l'enseignement à l'auxiliarat. C'est bien le contraire du projet de CFPM.

III. — Prérecrutement non exclusif.

Ce prérecrutement est présenté dans le rapport avant tout comme un moyen de démocratisation de l'accès aux formations longues par le fait qu'il implique une aide sociale sous la forme d'une rémunération. D'autre part il permet une meilleure formation des futurs enseignants et une meilleure orientation.

Le prérecrutement ne serait pas exclusif, c'est-à-dire qu'il comprendrait une année préparatoire rémunérée à bac+1 et une entrée définitive et un accès à bac+2.

Enfin une nouvelle possibilité d'accès éventuelle à bac+3. Ce système est dans ses objectifs contraire à celui des CFPM qui ne donnait pas d'indication quant à une rémunération, qui introduisait un prérecrutement exclusif à bac+2 ce qui entraînait une sélection prématurée et définitive visant à décourager nombre de bacheliers d'entrer à l'université.

Le système proposé par le groupe de travail pourrait au contraire améliorer la situation actuelle par un prérecrutement plus large que celui des IPES fait aux différents niveaux et donnant donc à davantage d'étudiants de bonnes conditions pour vivre et étudier.

Ce problème ne pourrait, bien sûr, être séparé de celui de l'allocation d'étude pour les non-prérecrutés qui en ont besoin.

IV. — Un recrutement ouvert aux titulaires de la maîtrise.

Le concours de recrutement proposé serait national, ouvert à tous les titulaires de la maîtrise prérecrutés ou non.

Ce concours interviendrait à bac+4 et conserverait pour les non-prérecrutés un contingent de 50% des postes.

Le projet de CFPM faisait, lui, du concours de recrutement, un concours de bas niveau par opposition à celui des prérecrutés, cela visait à étendre les catégories du type maître auxiliaire et visait donc à faire de la majorité des futurs enseignants des maîtres sous-qualifiés.

Il n'est pas utile de développer longuement pour voir qu'elle formule est la plus conforme à notre intérêt.

V. — Une meilleure formation pédagogique.

Le projet propose une amélioration considérable de la formation pédagogique.

a) Une première phase avant bac+4 de sensibilisation et d'information pédagogique qui pourrait être ouverte aussi aux non-prérecrutés ;

b) Deuxième phase de bac+4 à bac+5, une année pleine de formation pédagogique et professionnelle ouverte aux candidats admis au concours de recrutement professeur ;

c) Après bac+5, poursuite de la formation pédagogique pour les titulaires, ce qui implique un aménagement des horaires.

Le projet de CFPM, partant de la situation actuelle particulièrement mauvaise en matière de formation pédagogique, prétendait améliorer cette formation. En fait la formation proposée était des plus vagues, coupée de tout contenu scientifique. Le projet de groupe de travail affirme au contraire l'impossibilité d'une formation pédagogique réelle sans formation scientifique.

VI. — Des mesures transitoires.

Ces mesures sont la résorption rapide de l'auxiliarat par les titularisations des MA en fonctions et cela dès à présent.

Le projet de CFPM, au contraire, consacrait l'existence de l'auxiliarat.

Autres mesures, celles permettant la promotion interne des titulaires, c'est-à-dire la possibilité donnée aux enseignants actuels d'accéder aux centres de formation afin de permettre leur promotion ultérieure.

Telles sont donc les idées essentielles de ce rapport. Son contenu paraît peut-être encore obscur à quelques-uns. Qu'ils n'hésitent pas à nous demander des éclaircissements car, sous chaque question apparemment technique, c'est notre avenir qui est en cause.

Gilbert Wasserman,
représentant de l'UNEF
au sein du groupe de travail.

vietnam : dernière minute ?

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons qu'il y a, semble-t-il, du nouveau concernant la guerre du Vietnam.

La grande presse, la télévision, la radio parlent en long et en large de la proximité de la paix : la paix dans quelques jours, tout est réglé, etc.

L'idée que la paix est très proche n'a rien en soi d'extravagante.

Nous expliquons dans notre article (p. 19) que les positions actuelles du G.R.P., notam-

ment la proposition d'un gouvernement à trois composantes, permettent aux Américains de conclure une paix honorable immédiatement.

D'autre part, Nixon est pressé par la proximité des élections. L'opinion américaine est ultrasensible sur le problème du Vietnam et il ne peut se contenter de la payer de mots. Le poids de l'opinion mondiale, dont la dernière expression importante a été la manifestation du 15 octobre à Paris est également très important dans ces jours décisifs pour la paix.

Il faut cependant se méfier : ce n'est pas la première fois qu'il y a une grande campagne de presse sur la proximité de la paix. Et, de plus, il est évident que la conclusion d'un cessez-le-feu et d'un plan de règlement serait un progrès énorme mais ne résoudrait pas tous les problèmes d'un coup de baguette magique.

Plus que jamais, le peuple vietnamien a besoin de la solidarité de tous les peuples du monde. Plus que jamais il a besoin du soutien des étudiants français.

71-72 : BILAN

Ce bilan est celui d'une année d'offensive du pouvoir pour appliquer sa politique, pour faire passer sa réforme de l'université contraire aux intérêts des étudiants. C.F.P.M., plan Vedel-Guichard, pénurie budgétaire, etc.

Une offensive du pouvoir à laquelle ont répondu les luttes étudiantes sans précédent depuis plusieurs années. C'est aussi une année où l'U.N.E.F. est apparue comme la seule force à l'université capable d'organiser les grandes luttes revendicatives indispensables pour faire reculer le pouvoir. Celui-ci a reculé, la liste des acquis est impressionnante.

Ce bilan ne prétend pas en donner la liste complète, mais seulement rappeler ceux qui concernent les grands problèmes nationaux de l'Université.

CREDITS

Partout il manque des postes, des locaux, des crédits d'enseignement. Dans certains cas la rentrée ne peut se faire. Souvent elle se fait en retard. Des universités ferment en cours d'année universitaire faute de crédits.

BOURSES

Les bourses des étudiants redoublant sont automatiquement supprimées. Mesure d'autant plus injuste que l'échec aux examens atteint particulièrement les étudiants défavorisés.

Pour la seconde fois, le ministère tente d'instaurer des critères de sélection à l'attribution des bourses de 3^e cycle.

ELECTIONS UNIVERSITAIRES

L'enjeu est important tant au plan local qu'au plan national. Les prises de position des conseils jouent un rôle important dans les luttes revendicatives, en particulier vis-à-vis de l'opinion publique.

GRANDES ECOLES

Le ministère tente d'imposer de nouveaux statuts aux INSA, ENI et ENSAM.

Par leurs dispositions antidémocratiques (directeur nommé par le ministère), ils permettent l'entrée massive du patronat dans les écoles.

EPS

L'enseignement est actuellement le seul débouché des étudiants en EPS.

1.050 places sont mises au concours du CAPES pour plus de 4.000 étudiants.

MEDECINE

Le 12 juillet 1971, le ministère publie un complément à la loi d'orientation de 1968. Tirant argument du manque de fonctions hospitalières, ils instituent un numerus clausus à l'entrée en 2^e année. Cette mesure, qui élimine deux étudiants sur trois, est injustifiable :

— Notre pays manque de médecins, la France est au 19^e rang, derrière l'Espagne et la Grèce, pour la démographie médicale.

— Des places existent en nombre suffisant dans les hôpitaux.

C'est le ministère qui refuse de débloquent les crédits nécessaires à l'encadrement des étudiants.

La délégation reçue par Guichard à l'occasion du 60^e congrès de l'UNEF (fin mars) obtient la promesse de constitution d'une commission interministérielle avec la participation des syndicats de l'UNEF.

Dès la fin septembre l'action s'engage pour obtenir les moyens de faire la rentrée (comme à Paris 7 où étudiants et enseignants sont en grève pendant trois semaines pour obtenir les 200 postes manquants). Le 9 novembre, plusieurs milliers d'étudiants agissent avec l'UNEF pour un collectif budgétaire. Durant l'année des actions auront lieu à l'appel de l'UNEF à Lille, Nancy, Vincennes, etc.

Sur proposition des élus UNEF, le conseil d'université de Paris-Nord se prononce pour la reconduction des bourses aux redoublants. Une commission est constituée pour étudier chaque cas particulier. L'UNEF fait remplir aux intéressés une demande motivée. Une délégation se rend au rectorat et obtient l'assurance que des dérogations pourront être accordées.

A Marseille une délégation organisée par l'UNEF, le SNCS et le SNESUP est reçue au rectorat après grève des étudiants en DEA.

A Paris Sciences le comité UNEF 3^e cycle fait circuler une pétition. Une délégation massive est reçue au rectorat.

Pour tenter d'obtenir des conseils à sa dévotion le pouvoir sabote les élections. Sachant sa politique condamnée par les étudiants il limite par tous les moyens leur participation au vote. La presse est muette sur ce sujet. Dans de nombreuses universités l'UNEF seule doit organiser l'information des étudiants.

A Paris, par exemple, le bulletin officiel de l'université appelle au boycott. Pourtant cette campagne échoue.

Les 13 et 14 avril : grève totale à l'ENI de Metz, grève de 3.200 élèves (sur 3.300) à l'INSA Lyon, 600 (sur 750) à l'INSA Toulouse.

Le 21 avril, veille de la réunion du CNESER, près de 6.000 étudiants sont en grève. En tout 9.000 étudiants prennent part à la Journée nationale d'action pour des statuts démocratiques organisée par l'UGE.

Dans de nombreux centres la syndicalisation atteint 80 ou 100 %, ce qui permet une participation massive des étudiants en EPS aux diverses actions :

Rentrée 71 : participation à la grève nationale organisée par le SNES et le SNEP.

26 février : pour la défense de l'enseignement, création de 2.500 postes au CAPES.

8 juin : manifestation unitaire pour le sport et le doublement du budget du secrétariat à la Jeunesse et au Sport.

Un « Étudiant de France - Spécial Santé » est diffusé à plusieurs milliers d'exemplaires dans tous les CHU dès le mois de septembre. C'est le premier appel à l'action.

18 octobre : délégation de 250 étudiants de 4^e et 5^e année du CHU Pitié pour des fonctions hospitalières à l'appel de l'UNEF.

28 octobre : meeting intersyndical à l'initiative de l'UNEF avec le professeur Millez contre le numerus clausus.

4 novembre : vote du budget de la Santé : délégation au ministère de la Santé des étudiants de Pitié et Broussais pour les fonctions hospitalières.

22 novembre : journée d'action parisienne organisée par l'UNEF. C'est le début de la grève générale.

27 novembre : manifestation de 5.000 étudiants en médecine de Desferet à la porte d'Orléans.

Début décembre : rassemblement de 5.000 étudiants à la nouvelle faculté de médecine.

Durant tout ce temps, silence complet du ministère (en particulier dans la presse). Refus de recevoir les étudiants.

Après avoir tout fait pour dévoyer l'action (refus de désigner le vrai responsable, refus d'exiger l'ouverture de négociations avec le ministère), les gauchistes décrètent l'échec du mouvement et désertent le comité de grève.

13 décembre : nouvelle manifestation aux Invalides à l'appel de l'UNEF.

Vacances de Noël : le ministère fixe par décret le nombre des places mises au concours dans chaque CHU.

35.000 heures complémentaires débloquent à Nanterre.

20.000 heures complémentaires à Paris-Nord.

20 millions pour l'UER Sciences Eco de Lille.

70 millions pour Vincennes.

Fin mai le ministère annonce le déblocage d'un collectif budgétaire de 3,6 milliards.

Tous les étudiants ayant rempli une demande (une trentaine) reçoivent leur premier terme au début du 2^e trimestre.

Toutes les bourses du troisième cycle sont rétablies.

1.200 élus UNEF malgré une légère baisse de participation, l'UNEF progresse en nombre de voix et en nombre d'élus.

Rentrée 72 :

Les textes ne sont pas publiés. Le ministère est incapable d'imposer la mise en place des nouveaux statuts.

500 postes supplémentaires seront mis en concours en 73.

Le CNESER condamne le numerus clausus.

100 postes de fonctions hospitalières sont débloquent à La Pitié.

50 postes de fonctions hospitalières sont débloquent à Broussais.

A Paris, 9 conseils de C.H.U. sur 13 rejettent le numerus clausus à l'initiative des élus UNEF.

En décembre tous les conseils de C.H.U. parisiens refusent de fixer les chiffres du numerus clausus.

8.500 places en 2^e année sont mises au concours au lieu des 6.000 prévues par le ministère.

DES LUTTES



FORMATION DES MAÎTRES

Décembre : le ministère publie son projet de centre de formation professionnelle des maîtres.

Conséquences :

- suppression des IPES et de toute forme de présalaire ;
- fermeture du CAPES aux étudiants non admis dans les centres. Trois étudiants sur quatre sont privés de débouchés ;
- spécialisation accrue et baisse du niveau scientifique des futurs enseignants.

PLAN VEDEL

Battu sur les CFFPM, le pouvoir ne renonce pas à sa politique d'élimination des étudiants et de filières courtes. Avec le plan Vedel il tente de mettre en place dans chaque discipline un diplôme d'études universitaires générales (DEUG).

Le projet comprend une sélection sur dossiers à l'entrée en fac des stages d'orientation obligatoire et la limitation du nombre des inscriptions.

Conséquences :

Élimination de deux étudiants sur trois, menaces sur la valeur nationale des diplômes et abaissement de la qualité de l'enseignement.

Janvier : le ministère mène campagne sur son projet. « Une révolution dans la formation des maîtres, déclare Olivier Guichard.

● Le collectif national de l'UNEF des 8 et 9 janvier analyse le projet et décide d'appeler à l'action les étudiants en lettres, sciences et prépa.

Des milliers de brochures d'information sont distribuées. En même temps, la lutte s'engage pour obtenir la condamnation du projet par les conseils d'université.

● Utilisant les gauchistes, le pouvoir tente de briser le mouvement revendicatif en renvoyant les étudiants chez eux. Des universités sont fermées (Censier, Reims, etc.). L'UNEF combat cette manœuvre qui échoue (à Nanterre les étudiants rejettent la grève démobilisatrice pour continuer l'action dans les amphes et TD).

26 février : manifestation intersyndicale à Paris pour la défense de l'enseignement. Avec l'UNEF 7.000 étudiants exigent le rejet des CFFPM, aux côtés des enseignants, lycéens et parents.

Le ministère maintient son projet.

14 mars : journée nationale d'action.

4.000 cartes à Guichard sont signées en une semaine.

Le congrès de l'UNEF se tient fin mars et Guichard est contraint de recevoir l'UNEF à cette occasion.

Dès le mois de mars la lutte s'engage à l'appel des comités UNEF dans plusieurs facultés de droit (Tours, Nanterre, Paris-Nord).

Fin mars le 60^e congrès de l'UNEF analyse le plan Vedel et appelle les étudiants de toutes les disciplines à défendre leur avenir en rejetant ce plan.

Le 1^{er} mai le « non au plan Vedel » est au premier plan des mots d'ordre dans le cortège UNEF.

Au troisième trimestre, dans une période de préparation d'examens, l'UNEF est seule à appeler les étudiants à l'action. Des milliers de brochures d'information sont diffusées alors que le ministère fait le silence, allant jusqu'à nier l'existence du plan Vedel ! Le collectif national de l'UNEF décide de faire du 28 mai (première manifestation unitaire lycéens, étudiants, jeunes travailleurs pour le droit à la formation, au métier et à l'emploi) une grande action contre le plan Guichard-Vedel.

6.000 jeunes étudiants, lycéens, travailleurs manifestent à l'appel de l'UNEF, de l'UNCAL et de la CGT. Le plan Vedel ne peut plus passer clandestinement.

Le 16 février, la conférence des présidents rejette le projet de CFFPM. Gêné par cette condamnation le ministère est contraint de constituer un groupe de travail sur la formation des maîtres. L'UNEF et les syndicats d'enseignants en font partie.

Avril : les IPES sont rétablis, 400 millions sont débloqués.

Septembre : le groupe de travail aboutit à un projet positif reprenant les principales propositions de l'UNEF (voir rubrique Universitaire).

Le 17 mars, le CNESER décide la consultation systématique des conseils d'université.

À l'initiative de l'UNEF seule, tous les conseils, sauf 2, refusent de cautionner le plan Vedel.

En juin : la conférence des présidents refuse les projets d'arrêtés présentés par le ministre.

Rentrée 72-73 : le ministère peut promulguer ses arrêtés : Les DEUG ne sont pas mis en place.

dossier : service national

VOUS SEREZ INCORPORE

● Vous serez convoqué pour effectuer votre service militaire entre 19 et 21 ans au gré des besoins. Il n'est donc pas possible de connaître d'avance le nombre de mois qui s'écouleront entre votre « sélection » et votre « incorporation ».

Cette dernière s'effectuera dans l'ordre des dates de naissance et avec un préavis de vingt jours.

C'est un décret ministériel qui fixera la date de départ de votre classe.

Vous pourrez devancer l'appel à dater de vos 18 ans. Dans ce cas votre date de départ devra, en principe, être celle de la première classe l'année après le dépôt de votre demande.

Vous serez alors prioritaire pour être affecté dans l'arme de votre choix, mais ce ne sera pas un droit. Par contre, vous posséderez le droit de vote à la fin de votre service, même si vous n'êtes alors âgé que de 19 ans.

VOUS VOULEZ RETARDER VOTRE DEPART SURSIS

Chacun peut choisir le moment de son incorporation et accomplir le service actif dans la période la moins favorable de la vie universitaire. Les demandes de sursis sont à déposer à la mairie lors du recensement ou, par la suite, au bureau de recrutement, avant 19 ans.

Il est seulement possible de demander le report de la date d'incorporation jusqu'au 31 octobre de l'année civile de ses 21 ans.

Les étudiants qui ont entrepris avant le 1er janvier 1972 des études supérieures restent soumis à la réglementation antérieure des sursis.

VOUS AVEZ 18 ANS

C'est obligatoire. A défaut, vous ne pourrez pas bénéficier soit d'un appel anticipé, soit d'un report éventuel de votre incorporation.

Vous devez vous rendre à la mairie de votre domicile et déclarer votre état civil, votre profession, votre situation de famille, etc.

Cette démarche doit être effectuée le premier mois du trimestre civil au cours duquel vous atteignez vos 18 ans.

Exemple : si vous êtes né le 10 novembre 1954 vous devez vous faire recenser entre le 1er et le 30 octobre 1972.

VOUS IREZ EN SELECTION

● Vous serez, par la suite, convoqué pour vous rendre en « opération de sélection » qui s'étendront sur trois jours.

Vous y subirez un examen médical sur la base duquel sera déterminé votre aptitude physique au service militaire. Un nouvel examen lors de l'incorporation pourra modifier la mention d'aptitude.

Vous passerez également des examens psychotechniques qui permettront un classement en vue de votre affectation future. Ce classement sera définitif.

Vous saurez alors si vous êtes « apte » ou « inapte » à moins que vous ne soyez « ajourné », c'est-à-dire que la décision vous concernant sera repoussée à une date ultérieure pour diverses raisons ou examens complémentaires.

Toute contestation de votre part à ce sujet devra être portée à la connaissance de la commission locale d'aptitude dans les quinze jours suivants.

Votre convocation au centre de sélection vous donnera droit au transport gratuit aller et retour. Il n'est pas prévu d'indemnisation légale de ces trois jours.

POSSIBILITES DE REPORTS D'INCORPORATION (au-delà de 21 ans)

Les étudiants qui, l'année de leur 21 ans, se présentent à un concours d'admission dans une école à nombre de places déterminé (exemple : élèves des classes préparatoires aux grandes écoles) peuvent, en cas d'échec, demander un report d'incorporation d'une année pour s'y préparer à nouveau. La demande est à effectuer au plus tard le 31 août de l'année des 21 ans au bureau de recrutement (la durée du service reste fixée à 12 mois).

REPORT SPECIAL D'INCORPORATION

Les étudiants qui en font la demande peuvent être incorporés après 21 ans pour occuper, pendant la durée de leur service militaire actif, un emploi :

- dans un laboratoire scientifique des armées ;
- au service de l'aide technique ;
- au service de la coopération.

L'agrément est fonction du nombre de postes à pourvoir. Les étudiants dont la candidature a été retenue doivent poursuivre les études entreprises au moment du dépôt de la demande. Ils sont appelés au plus tard le 31 décembre de l'année de leurs 25 ans.

Les étudiants en pharmacie, en études dentaires et en médecine bénéficient, sur leur demande, d'un report spécial pour la durée de leurs études, qui ne peut, en aucun cas, dépasser le 31-12 de l'année civile des 25 ans (des 27 ans pour la médecine) durée du service, 16 mois, même en cas d'échec aux examens.

Les demandes de report spécial doivent être déposées avant le 1er janvier de la 21^e année au bureau de recrutement.

DISPENSES VOUS ETES SOUTIEN DE FAMILLE

● Vous êtes également dispensé du service militaire si vous êtes reconnu soutien de famille.

● Vous serez classé dans la catégorie 1, 2 ou 3 selon le lien de parenté qui vous unit à la personne dont vous avez la charge effective.

Catégorie 1 : enfant à charge, épouse inapte à travailler, frère ou sœur.

Catégorie 2 : ascendants (parents ou beaux-parents) envers lesquels vous êtes tenu de verser une pension alimentaire.

Catégorie 3 : Autres personnes ayant un lien de parenté jusqu'au 3^e degré : oncle, tante, neveu, cousin.

● Vous serez ensuite classé, pour chacune des catégories, suivant le montant des ressources de la famille.

Le montant global des ressources familiales mensuelles, au cas où vous effectuerez votre service, est divisé en parts :

Une demi-part pour vous, une part pour chacune des deux premières personnes prises en compte, une demi-part pour chacune des personnes suivantes, quel qu'en soit le nombre.

Le quotient obtenu est comparé à un salaire mensuel égal à deux cent fois le SMIC (4,40 F de sept. 72) selon que le quotient se trouve au-dessous ou au-dessus vous serez classé en A ou en B et reconnu ou non soutien de famille.

Un décret détermine chaque année le nombre de jeunes gens auxquels la dispense peut être accordée et cette dernière est appliquée différemment chaque fois au total des catégories 1, 2 ou 3, ou aux deux premières, ou à la première seulement. La demande doit être déposée au plus tard trente jours après la déclaration de recensement à la mairie de votre domicile.

En cas d'empêchement ou de changement de situation, la demande peut être adressée directement et à tout moment au préfet de votre département.

VOUS ETES PUPILLE DE LA NATION

● Votre père ou votre mère, frère ou sœur, a été déclaré « mort pour la France » ou décédé des suites d'un accident, d'une blessure ou d'une maladie, l'un ou l'autre survenu en service commandé vous êtes alors dispensé du service militaire.

SI VOUS N'ETES PAS FRANÇAIS

● Si vous êtes sans nationalité déterminée, vous êtes astreint au service militaire et vous devez vous faire recenser.

● Si vous êtes fils légitime d'une mère française et d'un père de nationalité étrangère, vous pouvez opter pour la nationalité française en vous faisant recenser entre 18 et 21 ans.

● Si vous avez été naturalisé français, vous avez la possibilité de cette nationalité en refusant de faire votre service militaire.

● Si vous avez plus de 21 ans et que vous demandez et obtenez la nationalité française, vous effectuerez votre service militaire avec la première classe après votre date de naturalisation si vous êtes âgés de moins de 31 ans et 6 mois.

vos droits sociaux

LES CLASSES

● En début d'incorporation, vous effectuez vos classes d'une durée de 4 à 6 semaines, elles sont le tronc commun dont vous sortirez pour être dirigé vers une école spécialisée ou votre corps définitif.

● Si vous êtes versé dans une unité aéroportée, on ne peut vous forcer à sauter en parachute à moins que vous n'ayez donné votre accord au moment de la sélection.

LE PELOTON

● Si vous êtes volontaires et si les tests passés en sélection le permettent, vous pourrez à la sortie de vos classes suivre le peloton. Selon la spécialisation il dure de 6 semaines à 4 mois.

Vous pourrez devenir caporal et peut-être sergent. Ce dernier grade donne droit à une chambre particulière et à l'accès au mess.

Au moment où le pouvoir s'oriente vers une armée de métier, il n'est pas intéressant que des syndiqués deviennent sous-officier de réserve.

LES SANCTIONS

● Un barème réglemente les sanctions en fonction des fautes.

Ce barème doit vous être communiqué lors de vos classes.

Sur proposition de vos supérieurs directs seul votre commandant d'unité est habilité à vous sanctionner.

Si vous n'êtes pas d'accord avec le comportement d'un des supérieurs, vous pouvez vous adresser directement à votre commandant d'unité et éventuellement, après réponse de ce dernier, directement au ministre.

LES PERMISSIONS

Seize jours de permission sont prévus au cours de vos 12 mois de service plus 5 jours si vous avez suivi une préparation militaire.

A ces permissions s'ajoutent les « quartiers libres » (de 18 à 21 h et les dimanches). Celles dites de « spectacle », plus les exceptionnelles : 10 jours pour une naissance, 4 jours pour un décès, pour passer un examen, pour une fête religieuse propre à vos origines, etc.

En principe, il n'y a pas de permission durant les classes. En fait, les quartiers libres sont autorisés sitôt connus les rudiments de discipline tels le salut, la connaissance des grades, etc.

vous allez faire votre service national :



SELON QUE VOUS ETES	VOUS POURREZ	EN VOUS ADRESSANT
Sans spécialité particulière mais répondant à certains tests de sélection.	Devenir sous-officier facilité par un stage de préparation militaire. Devenir parachutiste après un stage de 10 jours de préparation militaire (4 sauts).	Au moment de la sélection à l'officier orienteur.
Sans spécialité définie, mais répondant à certains tests particuliers.	Servir comme sapeur-pompier. Servir comme gendarme auxiliaire.	Au moment de la sélection à l'officier orienteur ou auprès d'un commandement de sapeur-pompier ou de gendarmerie.
Titulaire du brevet de skieur (3 étoiles) ou d'alpinisme. Titulaire d'un C.A.P. d'éducation physique et sportive ou moniteur de voile ou de tennis.	Etre versé dans les troupes de montagne, exercer comme moniteur d'éducation physique et sportive.	Deux mois avant l'incorporation, au bureau de recrutement. Quatre mois avant le départ à la DTAI, caserne de Lourcines, 37, boulevard Port-Royal, Paris-13 ^e .
Intéressé par un lieu de cantonnement très précis ou par une activité militaire bien déterminée.	Etre cantonné au lieu désiré ou exercer l'activité souhaitée en fonction des disponibilités au moment de l'incorporation.	Au moment de la sélection à l'officier orienteur et en satisfaisant aux tests nécessaires.
Marié sans enfant ou chef de famille ou soutien de famille non exempté.	Etre cantonné le plus près possible de votre lieu de résidence en fonction des possibilités au moment de l'incorporation.	A la mairie de votre résidence qui fera authentifier par le préfet. Valable même en cours de service militaire si la situation de famille a changé.
Volontaire avec des aptitudes particulières.	Effectuer 9 mois de service dans l'environnement après les 3 mois de classes.	Mouvement national pour l'environnement, 1, rue de Courcelle, Paris-8 ^e .
Etudiant.	Devenir officier en suivant la préparation militaire supérieure.	Groupement d'instruction prémilitaire de Paris, Fort Neuf, Vincennes ou aux bureaux militaires d'information de votre ville.
Objecteur de conscience déclarant : « En raison de mes convictions religieuses ou philosophiques opposées, en toutes circonstances à l'usage personnel des armes ».	Etre versé dans un service non armé pendant 24 mois, en fonction de la loi du 7 juin 1971, article 41, ou mis à la disposition des Eaux et forêts ou d'un mouvement tels les chantiers civiques internationaux.	Au plus tard un mois après la publication de l'arrêté fixant la composition du contingent au ministère de la Défense nationale, 14, rue Saint-Dominique, Paris-7 ^e .
Intéressé par un service militaire fractionné.	Effectuer votre service militaire en 8 mois auxquels s'ajouteront des périodes d'entretien d'une durée totale de 4 mois.	Il s'agit d'un décret ministériel du 15 mars 1972, se renseigner au bureau militaire d'information.

PRESTATIONS FAMILIALES

Il en est de même pour les allocations familiales même si votre enfant vient au monde durant votre service.

Si votre épouse travaille, le calcul des allocations familiales s'effectue alors, du fait de votre présence à l'armée, sur la base du salaire unique.

IMPOTS

Le service militaire ne dispense pas du paiement des impôts dus.

Il est toutefois de tradition de surseoir à la demande de paiement. Vous devez pour cela vous adresser au directeur départemental des services fiscaux et en avertir votre percepteur en adressant à tous les deux un certificat de présence au corps. Si vous êtes célibataires, quel que soit votre âge, vous pourrez être considéré comme étant à la charge de vos parents. Ils peuvent donc en tenir compte dans le calcul des parts lors de leur déclaration séparément avant votre départ au service.

ALLOCATIONS MILITAIRES

Si bien qu'étant reconnu soutien de famille, vous êtes incorporé, votre famille peut prétendre aux allocations militaires. Celles-ci seront allouées à compter du jour de l'incorporation si la demande est faite au bureau d'aide sociale dans le mois qui suit votre départ.

SOLDE

Elle est actuellement de 75 centimes par jour. On parle de la doubler mais de supprimer les quelques paquets de cigarettes et les quelques timbres distribués gratuitement.

Les tarifs de transport S.N.C.F. sont réduits de 75 % pour se rendre à votre lieu de résidence et en revenir, à condition d'être muni d'une feuille de permission.

VOUS VOULEZ SUIVRE DES COURS

Cours du soir ou par correspondance sont possibles. Il vous faut voir l'officier orienteur qui essaiera de faciliter votre tâche. Certaines bourses sont attribuées.

Des cours du jour sont possibles particulièrement dans les villes de facultés, mais les facilités offertes dépendent essentiellement du chef de corps.

ASSURANCES SOCIALES

Vous ne perdrez pas vos droits d'assuré social. Vos ayants droit, épouse et enfant à charge, continuent de percevoir leurs indemnités s'il y a lieu. Une allocation militaire peut être allouée si vous n'êtes pas assuré social.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

S'adresser au B.M.I. (Bureau Militaire d'Information) au siège de chaque académie et au bureau de recrutement.

PARIS : 16, rue Surger, PARIS-6^e.

AIX-EN-PROVENCE : 7, rue Falque.

BORDEAUX : 31, avenue Carnot, Cauderan.

CAEN : 21, rue du Moulin-au-Roy.

CLERMONT-FERRAND : 15, rue d'Amboise.

DIJON : Campus universitaire Gabriel-Montmuzard.

GRENOBLE : Caserne de l'Alma, rue Dominique-Villar.

LLEL : 3, rue Jean-Bart.

LYON : Quartier général Frère (7^e).

MONTPELLIER : 2, rue Ecole-Mage.

NANCY : 15, rue Lyautey.

NANTES : 17, rue Gambetta.

NICE : 17, rue de France.

ORLEANS : Château Lamotte-Sanguin.

POITIERS : 6, Sainte-Catherine.

REIMS : 36, rue Boutard.

RENNES : 92, rue d'Antrain.

ROUEN : 13, rue de Savonnerie.

STRASBOURG : 5, rue du Maréchal-Joffre.

TOULOUSE : 7, rue des Prêtres.

TOURS : 130, rue de Fuye, école Vepeau.

50 universités en lutte

BREST

LES CEG RURAUX

La situation de l'enseignement dans l'université.

Au cours de l'année 1971-72, une manœuvre de grand style s'est produite dans l'académie de Rennes, principalement dans le Finistère : la liquidation des CEG ruraux. Dans une région souffrant d'un manque d'emplois atteignant un seuil catastrophique (les syndicats parlent de 300 à 400.000 emplois à créer en Bretagne), l'école était un moyen d'échapper à ce sous-emploi. Les diplômés constituaient des billets de trains.

Mais cet atout de la scolarisation (le Finistère a l'un des taux les plus élevés), se dégrade à une vitesse folle. Ce phénomène met en danger l'université de Brest dont les effectifs progressent sensiblement cette année. Cette situation est aggravée par le licenciement des étudiants maîtres auxiliaires.

En 1971, 500 postes supprimés dans l'académie suivant le rectorat ; 2.000 suivant les syndicats.

Cette année, 423 MA sont licenciés, avoue le rectorat.

Combien en réalité seront licenciés ? Devant cette situation l'AGEB-UNEF a mené campagne pour les CEG ruraux avec les organisations syndicales et démocratiques (rassemblement de 15.000 personnes à Quimper en mars). La lutte devra continuer avec et dans l'UNEF pour que les étudiants puissent rester chez eux en Bretagne.

NANCY

LOGEMENTS EN VILLE

— Pour 23.000 étudiants seulement 4.400 chambres en cité.

— Plus de 10.000 étudiants doivent chercher une chambre en ville.

— Dès juillet, le prix moyen d'une chambre s'élevait à 300 F par mois.

— Le service logement du CROUS ne dispose que d'une employée et demie et n'offre qu'un nombre infime de chambres.

Avec l'UNEF, les étudiants de Nancy n'ont pas accepté cette situation. Suite à un nombre important de délégations successives auprès de la direction du CROUS ;

— à la signature de pétitions ;

— un travail efficace des élus UNEF-FRUF dans la commission logement du CROUS,

nous avons obtenu notamment :

Le doublement du personnel du service logement du CROUS.

Panneaux publicitaires de grand format ont été loués par le CROUS à travers la ville.

Des affiches appelant les logeurs à adresser leurs chambres libres au CROUS y ont été apposées.

Les étudiants sont prêts à continuer la lutte pour obtenir la réglementation des prix des chambres en ville.

RENNES

RESTAU U POUR LES PREPAS

Les étudiants préparatoires n'ont pas accès au restau U et sont soumis au même régime et au même tarif que le secondaire.

Après diverses démarches auprès de la direction du lycée et à la suite d'une journée de grève des repas, les étudiants avec l'UNEF ont obtenu une promesse du rectorat :

Création d'un self-service bénéficiant des mêmes conditions de subvention avec les restau U. Un pas est franchi vers la reconnaissance du statut étudiant pour les prépas.

TOULOUSE

TRANSPORTS. PREMIER SUCCES

— Une cité isolée de toutes les facs. Seul moyen de communication : le stop.

— Demi-tarif seulement sur deux ou trois lignes allant directement aux facs.

Devant cette situation des centaines d'étudiants ont signé les pétitions proposées par l'UNEF et la FRUF et ont mandaté des délégués de ces syndicats auprès de la municipalité pour défendre leurs revendications.

A l'issue de la réunion ont été obtenues :

— Une navette entre la cité et les facs des lettres et de sciences à partir du 1^{er} octobre.

— L'extension du demi-tarif sur d'autres lignes.

— Augmentation de la fréquence des navettes allant à la fac des sciences.

— Une carte d'abonnement de 18 F par mois valable sur les principales lignes allant aux facultés (expérience pendant 3 mois).

Mais la lutte doit continuer sur deux objectifs :

— Prolongation de la ligne de bus n° 2 jusqu'à la fac des sciences.

— Extension de la validité de la carte d'abonnement et du demi-tarif sur toutes les lignes.

abonnements pour étudiants

L'EXPANSION ²

PREMIER JOURNAL ECONOMIQUE FRANCAIS

12 mois... 45.00 F

24 mois... 80.00 F

Herald Tribune

6 mois... 54.00 F

12 mois... 108.00 F

Pilote

6 mois... 45.00 F

12 mois... 80.00 F

Le Monde ⁶

6 mois... 78.40 F

12 mois... 144.00 F

Libellez votre paiement exclusivement à l'ordre du journal choisi par :

Chèque bancaire Mandat lettre CCP 3 volets

_____ Prénom _____ Nom

_____ Auxiliaire d'adresse (c/o M _____ Résidence, etc.)

_____ N° Rue, Bd, Av.,

_____ Code postal _____ Localité

Etudes poursuivies _____ Signature _____

Retournez ce bon aujourd'hui même à : EUROPEAN STUDENT MARKETING, 23, rue de Turin, 75008 Paris.

sur la lancée du 15 octobre



L'immense succès de la manifestation de la jeunesse et des étudiants d'Europe le 15 octobre à Paris a montré avec éclat que les jeunes et les étudiants de notre pays et de l'Europe entière ne se laissent pas endormir par des mensonges de l'administration Nixon et les « rumeurs » qu'elle fait courir à quelques semaines des élections présidentielles aux U.S.A., sur la proximité de la paix en Indochine.

Aujourd'hui la guerre américaine n'a jamais atteint un tel degré dans l'escalade. La tentative de vietnamiser la guerre s'est écroulée face aux forces de libération. L'armée de Saigon est maintenant célèbre pour son aptitude à la débandade. Jamais, l'armée U.S. n'a été aussi fortement engagée contre les peuples dans la guerre du Sud-Vietnam, du Laos et du Cambodge, 134.000 Américains participent à la guerre, 9 porte-avions croisent au large des côtes du Vietnam.

45 % des B. 52 américains sont utilisés au Vietnam. En quatre ans le nombre d'avions et de navires de guerre U.S. a doublé au Vietnam.

Les armes les plus modernes sont mises au service d'un véritable génocide. Le dernier modèle de l'aviation de guerre U.S., le F III, capable de transporter 17 tonnes de bombes (3 à 4 tonnes pour les Phantom) opère maintenant au Vietnam. Le territoire du Vietnam a reçu, depuis le début de la guerre, plus de bombes que tous les terrains d'opération d'Europe et d'Asie pendant la Seconde Guerre mondiale. La guerre de Nixon, c'est la guerre aux écoles, la guerre aux villages et aux hôpitaux, la guerre aux églises, ce sont les objectifs privilégiés de l'aviation U.S. qui se livre à un matraquage systématique de la population civile.

Tous les types de bombes sont utilisés, bombes au phosphore, au napalm, gaz, bimbex à billes, anti-personnel, à retardement, anti-abri, etc., une véritable recherche est entreprise dans l'industrie américaine d'armement pour perfectionner les engins de mort.

Bien plus, malgré la protestation de l'opinion mondiale, Nixon a ordonné le bombardement des digues de la République démocratique du Vietnam, ces digues, construites au prix d'efforts séculaires, protègent des millions de vies humaines, des crues dévastatrices de fleuves qui coulent sur leurs alluvions accumulés au cours des temps. Grâce à l'effort incroyable de tout un peuple tenace et à la pression de l'opinion publique, la saison des pluies a pu être une fois de plus vaincue.

Mais ces bombardements criminels laissent des traces durables et les éboulements dans les digues qu'ils provoquent peuvent, sous la poussée

des eaux, faire céder la masse de terre.

La guerre de Nixon, c'est une guerre de terreur.

Au sud, l'administration Thieu face à l'opposition unanime de la population, a développé une sanglante répression. Des centaines de patriotes, d'opposants à la guerre ont été arrêtés, emprisonnés, torturés, jetés dans les sinistres cages à tigre, parmi eux, un grand nombre d'étudiants dont Huyn Tan Nam, président de l'Association générale des étudiants de Saigon, emprisonné pour la deuxième fois. Récemment à Hué, deux dirigeants étudiants ont été assassinés.

Comme on le voit la réalité est loin des rumeurs sur une paix prochaine que d'administration Nixon fait courir, à proximité des élections présidentielles, pour essayer d'endormir l'opinion. Nixon est en fait décidé à poursuivre sa sale guerre en Indochine. Il veut éviter une juste solution au Vietnam. C'est ce que démontre la réponse du gouvernement américain aux propositions faites par le GRP du Sud-Vietnam et aux précisions qu'il vient d'y apporter. Rappelons-les. Le GRP demande la formation d'un gouvernement à trois composantes égales. (Le GRP, administration de Saigon sous Thieu, autres forces politiques). Il exige la démission de Thieu (mais rien que de Thieu).

Ce processus pourrait être engagé en vue d'organiser des élections démocratiques à condition que les U.S.A. fixent une date limite de retrait de toutes leurs troupes et bases du Vietnam.

Un cessez-le-feu pourrait intervenir immédiatement. Cela n'a donc rien à voir avec une volonté « d'imposer un gouvernement communiste » comme le prétend mensongèrement Nixon.

1) Il faut que gouvernement français condamne publiquement les bombardements U.S. et intervienne pour une solution juste respectant le droit à l'indépendance du peuple vietnamien.

2) Il faut donc poursuivre et développer les actions de solidarité avec les peuples et étudiants d'Indochine.

3) Le 15 octobre a été un grand moment de cette solidarité*.

4) Il faut, pour hâter l'heure de la paix du GRP, soutenir les forces de paix américaines.

L'UNEF et les étudiants y ont contribué. Mais ce n'est pas terminé. Il est urgent que la solidarité des étudiants se renforce pour peser de tout son poids en cette période décisive pour la paix en Indochine.

* Organisée par l'UNEF, le comité français préparatoire au X^e Festival mondial de la jeunesse et des étudiants (Berlin 25 juillet-3 août 1973), la C.G.T. le Mouvement de la jeunesse communiste, le Mouvement de la jeunesse socialiste, les Pionniers de France et l'UNCAL.

étudiants vietnamiens en prison

Dans une lettre qu'ils viennent d'adresser à l'U.N.E.F., les étudiants vietnamiens appellent les étudiants de France à développer leur solidarité. En effet, dans la dernière période, une féroce répression s'est abattue sur le mouvement étudiant au Sud-Vietnam. Thieu a multiplié notamment depuis le mois de mai les arrestations et les emprisonnements.

Citons quelques passages de cette lettre :

« Les étudiants et lycéens sont torturés sauvagement. L'interrogatoire se déroule habituellement pendant la nuit, de 10 heures du soir à 2 ou 3 heures du matin.

L'ETUDIANTE NGUYEN THI YEN, trésorière de l'Association générale des étudiants de Saigon, arrêtée le 8 juin 1972, a été battue jusqu'à perte de connaissance, obligée de rester debout sans le moindre vêtement devant une dizaine de tortionnaires, a eu les bouts des seins brûlés avec des cigarettes allumées.

L'ETUDIANT TRIN DINH BAN, président de la Fédération des étudiants du Sud-Vietnam, a été battu au visage jusqu'à enflure, les yeux blessés et infectés, il ne voit plus clair, a eu les bouts des doigts transpercés d'aiguilles, a été frappé à la poitrine et

sous la plante des pieds, actuellement incapable de bouger.

L'ETUDIANTE VO THI BACH TUYET, vice-présidente chargée des relations du Comité de lutte pour le droit de vivre du peuple, a été battue plusieurs semaines de suite, a été ensuite suspendue les pieds en l'air avec un autre étudiant pendant plusieurs semaines dans un cachot soumis à un violent éclairage, a eu des sourcils et des joues lachés sur le corps, a été ensuite gardée dans un cachot inondé.

L'ETUDIANT NGUYEN VAN NAM, vice-président chargé des affaires intérieures du susdit comité. Même traitement que celui de l'étudiant Trinh dinh Ban,

cité plus haut, en plus a été électrocuté, a eu les doigts tordus avec des baguettes, de sorte que ses doigts sont actuellement paralysés.

L'ETUDIANTE NGUYEN THIE HUE, présidente des étudiants bouddhistes de Saigon, a reçu des injections de produits chimiques (sérum de vérité) pendant plusieurs jours, a été ensuite forcée de signer un procès-verbal après une telle piqûre.

Personne ne peut, en effet, rester sans bouger devant cette sauvagerie.

Les étudiants français répondront massivement avec l'U.N.E.F. à l'appel de nos frères du Vietnam.

être étudiant étranger en France

Il y a dans notre pays 50.000 étudiants étrangers. Cinquante mille étudiants qui doivent faire face à la fois aux mêmes problèmes que tous les autres étudiants et à des difficultés supplémentaires.

Difficultés supplémentaires : la langue et l'accueil en France ; malgré les nombreuses dérogations acceptées pour les inscriptions universitaires à cette rentrée en faveur des étudiants étrangers (sous la pression de l'U.N.E.F. et de ses élus), il subsiste encore de graves problèmes.

L'accueil des étudiants étrangers, essentiellement assuré par le C.R.O.U.S., est dérisoire.

Difficulté supplémentaire encore avec un système d'équivalences de diplômes inadéquat, ou même inexistant, avec un certain nombre de pays. Cette inadéquation se traduit par des pertes parfois importantes de temps dans le cursus universitaire.

Mais c'est peut-être au niveau du logement que les problèmes les plus aigus se posent. Quinze cents étudiants marocains à Paris sans logement, diminution du barème plafond pour l'accès aux cités universitaires alors que ce véritable *numerus clausus*

pour les étudiants étrangers constitue déjà une discrimination raciale inacceptable.

Et, parallèlement, le gouvernement s'est lancé à l'assaut des acquis de la cogestion dans la cité internationale (plusieurs milliers de résidents). Fermeture de la maison d'Iran et de la maison d'Afrique appuyée par l'entrée de 2.000 C.R.S. dans la cité du boulevard Jourdan. Remise en cause de la participation des organisations d'étudiants étrangers à l'attribution des logements, notamment pour défendre les cas sociaux les plus graves, et cela dans toutes les résidences. Tentatives de privatisation de la cité internationale. La Compagnie des Wagons-Lits Cook est déjà sur les rangs.

Atteintes aux libertés démocratiques et aux franchises universitaires. Expulsion des résidents militants des organisations d'étudiants étrangers, fermeture de locaux syndicaux (à la maison du Congo, par exemple), etc.

Des bourses d'étudiants étrangers ont été supprimées. C'est le cas notamment de nombreux étudiants vietnamiens qui sont victimes des enrôlements forcés dans l'armée fantoche de Saigon.

De plus, les discriminations raciales dans le logement en ville ou l'emploi sont à peu près les mêmes pour les étudiants étrangers en France que pour les travailleurs immigrés.

Devant cette très nette dégradation de la situation des étudiants étrangers, le Comité de défense des étudiants étrangers en France — C.D.E.E.F. — (qui est composé de l'U.N.E.F., de la F.R.U.F. et de l'A.E.M.N.A.F. (Association des étudiants musulmans nord-africains en France), de la plupart des organisations d'étudiants étrangers en France et diverses organisations démocratiques françaises d'étudiants a décidé de réagir vigoureusement.

Diverses délégations sont organisées aux groupes parlementaires, au ministère de l'Education nationale, au Conseil national des œuvres. Des meetings sont organisés à Paris et en province pour le 17 novembre. Celui de Paris se tient le 17 novembre à la cité internationale.

L'U.N.E.F. appelle les étudiants à participer massivement à ces initiatives, continuant ainsi les traditions de solidarité du mouvement étudiant français.

un événement

Strasbourg sera le lieu d'un événement important, du 5 au 9 décembre prochain, l'U.N.E.F. et la V.D.S. (organisation syndicale des étudiants de R.F.A. qui rassemble des centaines de milliers d'étudiants) organisent un séminaire européen étudiant. Pendant quatre jours, des délégués de toutes les unions nationales étudiantes d'Europe vont examiner ensemble **les problèmes des étudiants et de l'enseignement supérieur dans les pays capitalistes d'Europe** et les expériences du combat des étudiants d'Europe pour la démocratisation de l'enseignement.

C'est la première fois qu'un tel séminaire aura lieu sur un tel sujet ; son écho est déjà important. Le conseil de l'Europe et l'U.N.E.S.C.O. y assisteront comme observateurs. L'Union Internationale des étudiants appuie la tenue de ce séminaire. Et cela, au fond, n'est pas étonnant. Ces problèmes sont à l'ordre du jour. Une commission européenne interministérielle travaille, en collaboration avec l'O.C.D.E., pour envisager l'intégration de l'enseignement supérieur de tous les pays membres du Marché commun.

Il n'y a pas si longtemps, Guichard, alors ministre de l'Education nationale avait fait une assez longue déclaration dans laquelle il disait attacher une importance très grande à cette intégration des enseignements, des cursus et des diplômes dans le Marché commun.

Mais plus loin encore, c'est le grand patronat de notre pays qui, lors du colloque du C.N.P.F. de Lyon, avait souligné que de plus en plus, l'intégration de

l'enseignement supérieur des pays du Marché commun était une condition essentielle pour la formation « d'une main-d'œuvre mobile répondant aux exigences économiques actuelles » au sein de l'Europe capitaliste.

Il est clair que les trusts multinationaux voient là une question importante pour les profits. Ces problèmes ne sont pas indépendants des batailles qui se livrent dans la plupart des pays (Angleterre, Norvège, Danemark, Irlande et France notamment) autour du Marché commun.

Le récent Non de la Norvège, la volonté clairement exprimée de lutter contre l'entrée de leur pays dans la C.E.E., par les Unions Britanniques à leur dernier congrès, et les forces démocratiques de nombreux autres pays de l'Europe capitaliste, donnent à la tenue de ce séminaire une actualité encore plus grande.

Le développement du mouvement étudiant en Europe, les luttes importantes que divers pays ont connues pour la démocratisation de l'enseignement et pour les revendications étudiantes, nécessitaient un tel examen des problèmes communs aux étudiants d'Europe et l'échange des expériences de lutte.

Souhaitons que ce séminaire débouche sur des décisions d'actions communes au niveau de l'Europe pour la défense des revendications des étudiants, la défense du patrimoine universitaire et scientifique de l'Europe, pour une coopération au niveau de toute l'Europe sur les problèmes des étudiants et de l'enseignement supérieur.

J.O. exploits... et échecs



126 nations des 5 continents représentés, 800 millions de téléspectateurs. Ces chiffres montrent l'énorme intérêt qu'a porté l'humanité entière à cette formidable rencontre de la jeunesse mondiale. Les Français, les jeunes en particulier, n'ont pas été de reste, c'est pourquoi, face au désastre du sport français, ils s'interrogent, posent des questions.

Quel contraste avec l'attitude du gouvernement français qui ne rompt un silence persistant que pour attaquer violemment les sportifs, les professeurs d'éducation physique, les parents.

Pompidou, l'an dernier, avait accusé les médecins d'attribuer des certificats de complaisance pour dispenser les enfants d'éducation physique. Comiti, aujourd'hui, attaque les professeurs d'E.P.S. en les accusant de saboter sa politique sportive.

Mais, en réalité, qu'en est-il ?

Où en est le sport français de haut niveau ?

Quelles sont les causes de son état ?

Aux derniers J.O., la France a regressé d'une façon spectaculaire par rapport à Mexico.

— Elle passe de la 6^e à la 17^e place au classement des médailles d'or (elle en obtient 2).

— Elle passe de la 10^e à la 14^e place au classement total des médailles.

Comment, dans ces conditions, les jeunes Français pourraient-ils pratiquer d'une façon continue et sérieuse une activité physique et sportive quand on sait qu'il manque 15.000 profs de gym., que les cadres qualifiés dans les clubs font défaut, que le rythme des constructions sportives se ralentit du fait des faibles subventions de l'Etat et des charges croissantes des communes.

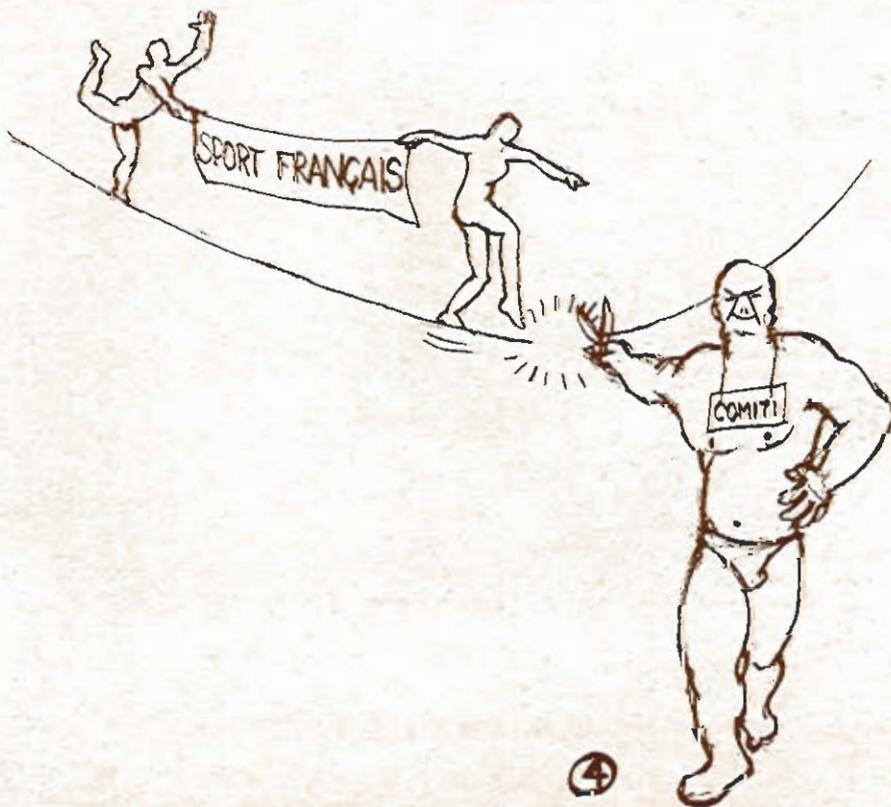
Non, la bonne volonté des Français n'est pas à mettre en doute.

Monsieur Comiti serait-il le dernier partisan de la génération spontanée ?

Les résultats sont conformes à une politique qui ne concède que 6/1.000^e du budget à la jeunesse, aux sports et aux loisirs.

Le désert du sport de masse, l'absence d'une élite de valeur, et suffisamment nombreuse, sont à mettre au passif d'un gouvernement qui s'est désintéressé du sport populaire pour ne s'occuper qu'avec intermittence du sport de haut niveau pour en tirer un prestige fugace.

Le malheur c'est que même ce prestige-là s'est enfui depuis longtemps.



3 semaines en Avignon



Tans pis. Ils en sont pour leurs frais ceux qui auguraient la fin du festival après la mort de Vilar ou ceux qui, au pouvoir, l'appelaient de leurs vœux silencieux. Le Festival est toujours là. Et bien vivant. Il n'a pas rajeuni parce que c'est chaque année une renaissance façonnée par les courants et les contradictions de la vie en plein cœur de laquelle cet immense corps culturel se perpétue, nourri à chaque fois par des sèves différentes.

DES CHANGEMENTS PLUS PROFONDS

Les responsables du Festival, les troupes, les animateurs font maintenant le point à froid. Plus de monde, plus de jeunes et surtout un certain renouvellement du public. Ce dernier phénomène, encore embryonnaire, est peut-être annonciateur de changements plus profonds. N'a-t-on pas vu des comités d'entreprise organiser la venue en Avignon de travailleurs de leur usine ? N'a-t-on pas vu des soldats en caserne près de Toulouse utiliser plusieurs jours de leurs maigres permissions pour venir au Festival ? Il n'est pas ici question de faire un bilan définitif d'Avignon 72. Simplement, il nous faut constater la présence d'un plus grand nombre de troupes, et de troupes de qualité.

LA DOMINANTE : UN THEATRE DE QUALITE

Même si le développement du Festival entraîne avec lui des marchands de spectacle parisiens qui voudraient le transformer en une foire au théâtre et s'en servir de tremplin pour Paris, la dominante reste, cette année, un théâtre de qualité. A côté de la Comédie-Française (Richard III, Œdipe-Roi) dont l'installation dans le palais des papes a suscité beaucoup de controverses, mais qui fut très apprécié d'un public avignonnais difficile à toucher, Brecht est revenu en force avec le théâtre de Gennevilliers et la compagnie Vincent Jourdeuil. Telle municipalité a fait venir sa troupe, telle autre son exposition. On a dit devant la multitude que le festival n'avait pas de ligne, c'est possible. Mais il la recherche. Non, c'est par l'expérience et dans le heurt avec la réalité du public que le Festival crée sa ligne. Et c'est d'ailleurs ce qui distingue le Festival d'Avignon d'autres festivals. Celui-là réfléchit sur lui-même, il se remet en cause lui-même, il est par nature (la diversité des genres, des courants, des tendances et des styles) lieu de confrontation, lieu de débat.

EN LIEU CONNU

La présence de l'UNEF en Avignon est devenue un des éléments importants du Festival. Pour deux raisons. La participation des organisations syndicales et démocratiques est une condition essentielle du lien du Festival avec la population, non seulement par le nombre de ceux qui viennent au Festival avec leur organisation : parce qu'avec elle ils sont toujours en lieu connu, dans le prolongement de leur vie quotidienne, mais aussi par l'en-

richissement du débat dans un Festival dont ils se sentent ainsi comptables. Et ces mêmes organisations sont partie prenante au Festival.

UN GRAND DEBAT

Le débat de cette année que l'UNEF a organisé est à cet égard significatif. Sur le thème des moyens mis à la disposition de la création, ce sont 800 personnes (la salle fut trop petite) qui ont discuté avec les responsables syndicaux et politiques, avec des artistes et des directeurs de troupes, des responsables du Festival.

Citons notamment, François Chaumette de la Comédie-Française, Gobel, du théâtre de Gennevilliers, Jacques Robert, responsable du cinéma au Festival. 1 h 30 de débat enregistré par France-Culture, c'est court. Mais on a quand même fait le tour des questions essentielles. Débat qui s'est d'ailleurs terminé très naturellement sur la partie concernant la culture dans le programme commun du PCF, du PS et des radicaux de gauche. Tout le monde, la presse notamment, s'est accordé pour souhaiter la multiplication de ce débat l'an prochain.

A L'APPROCHE DES CRUES

Continuant la tradition du lieu du Festival avec l'action pour la paix et la démocratie, l'UNEF a pris l'initiative de tenir une manifestation unitaire contre les bombardements américains au Vietnam, manifestation à la préparation de laquelle elle prit une part décisive.

C'était au moment, où, à l'approche des crues de la saison des pluies, l'aviation de Nixon mitraillait les digues de la RDVN. Jeudi 3 août en fin d'après-midi 2.500 personnes défilèrent de la gare à la place de l'horloge, à l'appel du PCF, du PS, de la CGT et de l'UNEF du Mouvement de la Paix, du Mouvement de la jeunesse communiste, de la jeunesse socialiste et du MDPL. Des représentants vietnamiens sont présents. L'impact est puissant. D'autant plus que le cortège dynamique est précédé d'une scène mobile évaluée par le théâtre des Carmes (nouvelle compagnie d'Avignon, de A. Benedetto) représentant la mort américaine repoussée par le peuple vietnamien, lui-même soutenu par la solidarité internationale.

L'UNEF a pris une place originale dans le Festival 1972.

Mais il s'agit maintenant de constater que le Festival a vocation de devenir un grand festival populaire, une grande « fête de la culture » à condition que se développe l'intervention des organisations syndicales et démocratiques. Que celles-ci jouent un rôle d'animation plus permanent, qu'elles enrichissent y compris le programme du festival. En tout cas leur effort peut être une expérience intéressante dont le festival a besoin et qui va bien dans le sens de la lutte pour la démocratisation de l'accès à la culture.

Pour sa part l'UNEF est décidé à travailler dès maintenant dans ce sens, à organiser dans chaque ville la venue d'un maximum d'étudiants, à les accueillir sur place et à participer plus activement encore à l'animation du festival.

Les jeunes, ce n'est pas l'envie de voyager qu'il faut leur donner. Ce sont les moyens.

Tarifs jeunes 12 à 23 ans

Tarifs aller-retour individuels valables au 1^{er} décembre.

PARIS-NEW YORK	1.147 F
PARIS-CHICAGO	1.490 F
PARIS-LOS ANGELES	1.874 F
PARIS-MONTREAL	1.060 F
PARIS-MEXICO	2.002 F
PARIS-GUADALAJARA	2.002 F

(Tarifs sous réserve d'homologation gouvernementale)

12 à 25 ans

Tarifs aller-retour individuels

PARIS-BOMBAY ●	1.664 F
PARIS-DELHI ●	1.664 F
PARIS-BANGKOK ○	1.843 F
PARIS-HONG KONG ■	2.048 F

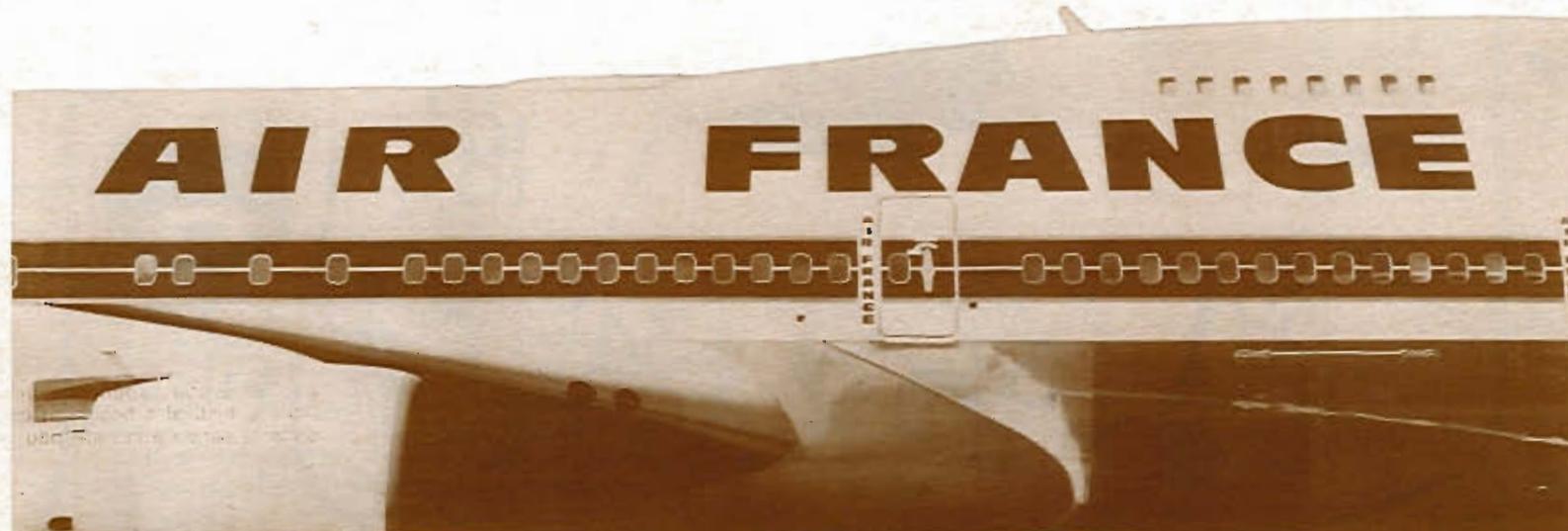
● Voyages de 14 à 90 jours.

○ Voyages de moins de 90 jours.

■ Voyages de 7 à 90 jours.

Les jeunes, il n'est vraiment pas nécessaire de leur décrire longuement l'Amérique ou l'Extrême-Orient pour leur donner envie d'y aller. Ils ont vu trop de films, ils ont lu trop de livres, ils ont entendu trop de témoignages pour ne pas être, déjà, concernés. Ils ont tellement rêvé aussi, qu'ils voudraient bien confronter leurs rêves à la réalité. Air France leur en donne les moyens.

Air France vous en donne les moyens. Tout simplement. Toute l'année. Sur tous les vols réguliers Air France (en Boeing 747 le plus souvent). Les billets sont en vente dans toutes les Agences de voyages. Sans aucun supplément. Il ne nous reste vraiment plus qu'un mot à vous dire : bon voyage.



Nous sommes vraiment mieux placés pour vous servir.

5 votre bégain vous prend la moi tié du temps; I tour ...

4 vous devez distribuer des jour-neaux pour vi-vre; gagnez 2 jetons

3 vous êtes sportif et vous aimez la li- berté payez 3 jetons.

2 vous cherchez un lo-gement passez un tour.

1 vous êtes pion et vous ratez le contrôle continu. gagnez 5 je-tons et pas-siez I tour.

0 acquittez vos droits d'inscription 3 jetons

6 vous avez réussi votre examen en Juin; avancez de 2 cases

24 vous avez réussi votre examen en Juin; avan- cez de 2 cases

23 vous perdez le bénéfice de la cité univer-sitaire; per- dez 8 jetons

22 vous perdez votre carte U de resto U perdez 3 jetons.

21 vous devez vous marier accidentellement passez 2 tours 1/2

20 acquittez vos droits d'inscription 6 jetons

7 vous achetez vos livres. revenez en 4 cases

25 vous avez rate l'ex-amen de Sep-tembre; revenez en 20

de face pile ou face pile: changez de jeu, face: gagné!

1984 avec piston dé bou- ché

35 vous avez votre diplôme; choi- sissez votre débouché

34 vous êtes assistant à la fac avancez d'I case

19 vous avez raté votre examen de Septembre Revenez en en I4 ou faites-vous

8 d'inscription de 2 cases

26 vos droits d'inscrip- tion; 5 jetons

de face pile ou face pile: changez de jeu, face: gagné!

1984 avec piston dé bou- ché

33 a per du votre dos sier; retournez en 0...

32 acquittez vos droits d'inscription 8 jetons

18 vous avez réussi votre examen en Juin avancez de 2 cases

9 clôture des inscriptions revenez en 8 et passez I tour.

27 vos parents ne peuvent plus vous aider; perdez 8 jetons

29 vous per- dez le bénéfice du sursis; passez 16 tours

30 examen réussi en Juin avancez de 2 cases

31 examen raté en Septembre revenez en 26

32 acquittez vos droits d'inscription 8 jetons

17 votre logeur vous vole de 100 frs par mois perdez 3 jetons

10 vous adhérez à l'UNEF

11 vous tombez malade passez I tour

12 vous avez réussi votre examen en Juin avancez de 2 cases

13 votre candidature de bourse est refusée revenez en 4

14 acquittez vos droits d'inscription 5 jetons.

15 vous faites votre service militaire passez 16 tours

16 vous avez le moral à zéro reculez d'I case ou adhérez à l'UNEF

JEU DE L'OJETUDIANT: la partie se joue de 2 jusqu'à 800 joueurs avec I dé et 30 jetons, chaque joueur doit faire 7 fois de suite 6 p our pouvoir être étu- diant; par la suite il avancera d'autant de cases que son dé indiquera le joueur gagnant sera celui qui arrivera le plus vite à obtenir le plôme avec moins de jetons.

